

Environnement Canada

**Budget des dépenses
1999-2000**

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministre de l'Environnement

Table des matières

Section I : Message de la ministre de l'Environnement	1
Sommaire des principaux plans et des principales priorités	3
Section II : Aperçu du Ministère	7
Introduction.....	7
Mandat.....	8
S'organiser pour obtenir des résultats	9
Milieu de fonctionnement	11
Priorités	15
Section III : Les plans et les priorités par secteur d'activité.....	18
Un environnement sain	18
La nature.....	28
Prévisions météorologiques et environnementales	37
Gestion, administration et politiques.....	44
Section IV : Vue schématique de l'ensemble.....	i
Grandes initiatives législatives et réglementaires	ii
Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.....	iii
Initiative de l'an 2000.....	vii
Section V - Information supplémentaire	viii
Autorisations de dépenser.....	ix
Renseignements sur le personnel	x
Renseignements sur les projets d'immobilisations.....	xiii
Autres renseignements financiers	xv
Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement	xxvi
Initiatives réglementaires prévues	xxix
Engagements de résultats à long terme du Ministère.....	xxxii
Références	xxxiii
Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements.....	xxxiv
Glossaire.....	xxxv
Sigles	xxxix
Index.....	xl

Énoncé de la déclaration de la direction

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités pour 1999-2000

Je sou mets, pour le déposer au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) pour 1999-2000 au nom d'**Environnement Canada**.

Au mieux de ma connaissance (et sous réserve des énoncés ci-dessous) :

- L'information dépeint de façon exacte le mandat du Ministère, ses plans, ses priorités, ses stratégies et les principaux résultats que l'organisation compte obtenir.
- Elle est conforme à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor et aux principes de la divulgation énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation d'un rapport sur les plans et les priorités.
- Elle est complète et exacte.
- Elle se fonde sur de solides systèmes d'information et de gestion du Ministère.
- Je suis satisfait des processus d'assurance de la qualité et des procédures utilisées pour la production du RPP.

Ce document tient aussi lieu de rapport d'Environnement Canada sur ses plans et priorités pour les sciences et la technologie.

La structure de planification et d'établissement des rapports sur laquelle le présent document se fonde a été approuvée par les Ministres du Conseil du Trésor et elle sert de base de responsabilisation pour les résultats obtenus au moyen des ressources et des autorisations fournies.

Nom : _____

Date : _____

Section I : Message de la ministre de l'Environnement

L'environnement riche et varié du Canada est une source de fierté nationale. Cet environnement représente, en fait, sous bien des rapports, notre nature, notre lieu de vie et notre activité. Les Canadiens tiennent à préserver l'intégrité de ce patrimoine naturel. Comme gardiens de cette terre, nous voulons léguer à nos petits-enfants un environnement en aussi bon état que celui que nous ont confié nos grands-parents.

Lorsque l'eau, l'air et la nature sont purs et que le climat est moins variable, alors c'est la santé humaine, l'économie et la société qui ne s'en portent que mieux. Les Canadiens veulent nous voir prendre des mesures concrètes pour atteindre des résultats mesurables de façon à protéger leur santé et celle de leur environnement naturel. En choisissant les questions sur lesquelles nous devons agir, il faut soupeser les risques de l'inaction, calculer les coûts (sociaux et économiques) de l'obtention des résultats et les occasions de faire fructifier les mesures prises par d'autres.

En tant que ministre, je compte poursuivre dans la foulée de nos progrès et apporter des améliorations mesurables à la qualité de l'environnement et à l'intégrité de nos écosystèmes. J'ai conçu un programme qui nous permettra d'obtenir des résultats dans les quatre grands domaines prioritaires où les risques pour la santé humaine et écologique sont les plus grands selon nos recherches scientifiques : *La pureté de l'air, la pureté de l'eau, les changements climatiques et la nature*. Je vais aussi axer mon action sur le maintien des services météorologiques et atmosphériques qui sont de la plus haute importance et qui transmettent aux Canadiens des renseignements, des avertissements et des prédictions au sujet des effets que l'environnement peut avoir sur la santé humaine, sur la sécurité et sur les activités socio-économiques.

Mes priorités établissent le cadre dans lequel tous les Canadiens peuvent agir comme gardiens d'un environnement sain, sécuritaire et varié. En faisant preuve de leadership et en influant sur ses principaux partenaires, Environnement Canada veillera à ce que l'environnement fasse partie intégrante des priorités de tout le gouvernement. Je continuerai à encourager les partenariats actuels et à en nouer de nouveaux avec les groupes écologistes, sanitaires, communautaires et autochtones, avec les provinces et les territoires, avec les autres ministères du gouvernement, avec les entreprises et l'industrie, pour nous aider à respecter nos engagements. Je continuerai aussi à rechercher et à prendre des moyens novateurs pour inciter les Canadiens, dans toutes les collectivités du pays, à faire des gestes positifs pour améliorer l'environnement.

Je suis fière de présenter, dans cette optique, le *Rapport sur les plans et les priorités d'Environnement Canada pour 1999-2000*. Ce rapport vous dit ce que nous comptons réaliser au cours des trois prochaines années. Il définit les objectifs qui serviront à mesurer les progrès d'Environnement Canada. Ces objectifs témoignent aussi de la façon dont les deniers des contribuables seront dépensés pour que les Canadiens puissent continuer à vivre et à prospérer dans un environnement qui soit protégé, respecté et préservé.

Mon but, pour le prochain millénaire, est de faire en sorte que le Canada soit plus fort et plus sain, car nous nous efforçons d'obtenir des résultats pour améliorer l'environnement. Je sais que vous m'aidez à réaliser ce but.

Christine S. Stewart

Sommaire des principaux plans et des principales priorités

Environnement Canada (EC)

avec ses partenaires, cherche à obtenir ces principaux résultats : *à démontrer par des (objectifs à atteindre) :*

Un environnement sain

Réduire les effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.

Réduire le total des émissions de gaz à effet de serre à 6 % sous les niveaux de 1990 pour la période 2008-2012, comme le prévoit le Protocole de Kyoto après sa ratification.

Réduire de 50 %, d'ici l'an 2010, par rapport aux niveaux de 1990, les hospitalisations liées à la pollution atmosphérique.

Réduire la limite nationale permanente des émissions de dioxyde de soufre de 3,2 millions de tonnes par année (d'abord atteinte en 1993).

Réduire de 35 % la consommation de HCFC pour l'an 2004 (année de référence 1996) et réduire de 50 % la production et la consommation de bromure de méthyle pour l'an 2001 (année de référence 1991).

Présenter aux ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement au plus tard en l'an 2000 les normes pancanadiennes pour les particules inhalables et l'ozone troposphérique.

Réduire de 25 000 tonnes, d'ici la fin de 2000, les rejets des substances toxiques dont fait état le programme ARET.

Examiner environ 500 nouvelles substances et 500 substances qui ne figurent pas sur la liste intérieure des substances chaque année, et faire au besoin les contrôles nécessaires.

Entreprendre des mesures correctives aux mares de goudron de Sydney et sur les lieux du Centre de l'environnement du Pacifique.

D'ici l'an 2000, les considérations relatives aux instruments économiques sont incorporées dans la gestion des substances toxiques. *

Répartir par catégorie les quelque 23 000 substances de la liste intérieure de substances (conjointement avec Santé Canada) selon leur potentiel d'exposition, leur persistance, leur bioaccumulation et leur toxicité inhérente, dans les sept années qui suivront la sanction royale des révisions à la LCPE.

Continuer à respecter les réductions de 50 % des émissions de mercure par rapport aux niveaux de 1990 selon les engagements de la CEE des Nations Unies.

Présenter aux ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement au plus tard en l'an 2000 des normes pancanadiennes pour le mercure, le benzène, les hydrocarbures de pétrole, les dioxines et les furannes.

Comprendre et prévenir ou réduire les menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.

* Les objectifs sont mentionnés dans la *Stratégie de développement durable d'Environnement Canada*

La nature

Conserver la diversité biologique.

Stabiliser ou augmenter les populations de 10 espèces d'oiseaux migrateurs actuellement désignés comme étant en péril ou menacés, d'ici l'an 2005.

Augmenter de 100%, d'ici l'an 2001, les populations hivernantes de canards pilets et stabiliser les populations de canards mallards, de cygnes trompettes, de cygnes siffleurs et de canards noirs.

Adopter une loi, d'ici 2001, pour protéger les ours blancs et bien les traiter.

Protéger, d'ici 2002, un million d'hectares d'habitats en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).

Augmenter de 6 %, d'ici l'an 2000, la superficie protégée par Environnement Canada au bénéfice de la faune.

Réduire de 75 %, d'ici 2004, les incidences de pollution chronique des mers par le pétrole et qui nuisent aux oiseaux de mer de l'Atlantique.

Planifier la biodiversité, en faire rapport, en mesurer le rendement et en établir l'infrastructure de l'information d'ici l'an 2001.

Comprendre et réduire les incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.

Améliorer nos connaissances, d'ici 2002, sur les répercussions de certains agresseurs particuliers (dont les méthodes d'utilisation des terres, les changements atmosphériques, la pollution atmosphérique, les effets cumulatifs des agresseurs).

Apporter des connaissances et des instruments scientifiques, d'ici 2002, pour la mise au point de mesures de gestion propres à réduire l'effet de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.*

Soutenir la capacité scientifique et technologique et la rendre conforme à la politique fédérale sur les sciences et la technologie.

Conserver et restaurer les écosystèmes prioritaires.

Établir, d'ici 2001, un accord national sur les prélèvements d'eau en vrac (y compris à des fins d'exportation).

Établir, d'ici l'an 2000, un programme sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Établir des priorités et des plans d'action, d'ici 2001, pour assurer la durabilité des communautés et des écosystèmes du Nord.

Établir, d'ici l'an 2000, les priorités du Nord du Labrador et du Nouveau-Québec, déterminées par les partenaires de l'initiative dans l'écosystème du Nord.

Prévisions météorologiques et environnementales

Réduire les effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.

Se conformer à l'an 2000, d'ici juin 1999, pour les systèmes essentiels à la mission.

Adopter d'ici le 30 avril 1999 des plans de poursuite des activités en l'an 2000.

S'assurer que 90 % des systèmes de surveillance s'en tiendront à leur durée de vie, au plus tard en 2003-2004.

Faire en sorte que les normes de service pour les avertissements respectent les délais, au plus tard en 2000-2001.

Faire en sorte que, dans 80 % des cas, les normes de service pour les avertissements soient exactes, au plus tard en 2000-2001.

* Les objectifs sont mentionnés dans la *Stratégie de développement durable d'Environnement Canada*

S'adapter aux changements quotidiens et à plus long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.

Améliorer le degré de satisfaction de 10 % pour ce qui est de l'exactitude des avertissements en 2000-2001, par rapport à l'année de référence 1997-1998.

Augmenter la connaissance des changements climatiques et de la variabilité du climat de 10 %, en 2001-2002, par rapport à l'année de référence 1999-2000.

Accroître de 10 % la connaissance de l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique et de ses effets sur la santé humaine, en 2001-2002, par rapport à l'année de référence 1999-2000.

Inspirer confiance dans la crédibilité des données scientifiques, comme en témoigne la consultation auprès des intervenants.

Faire en sorte que les normes de service pour les produits de glace et d'aviation soient conformes aux ententes signées avec les clients.

Faire en sorte de respecter, dans 80 % des cas, les normes de service pour les produits et services, au plus tard en 2000-2001.*

Accroître de 10 %, d'ici 2001-2002, la satisfaction du public et du gouvernement pour les produits et les services par rapport à l'année de référence 1997-1998.*

Faire en sorte que la réponse initiale à toutes les plaintes soit donnée dans les 48 heures qui suivront leur réception, au plus tard en 2001-2002.

Gestion, administration et politiques

Adopter des priorités et des plans stratégiques et intégrés en matière de politiques.

Coordonner les programmes de développement durable avec les secteurs clés (p. ex., la santé) d'ici la fin de 2000.*

Prendre en compte régulièrement les perspectives et les connaissances des peuples autochtones pour les décisions d'Environnement Canada et améliorer leur capacité de participer à des projets et à des initiatives relatives au développement durable d'ici la fin de l'an 2000.*

Ajouter une composante de développement durable à l'initiative pangouvernementale de recherche sur les politiques, d'ici l'an 2000.*

Élaborer, d'ici la fin de l'an 2000, une stratégie internationale pangouvernementale pour faire avancer le programme d'environnement et du développement durable dans les enceintes internationales en collaboration avec le MAECI et d'autres ministères fédéraux.

Élargir de 25 %, d'ici la fin de l'an 2000, le réseau actuel des jeunes d'Environnement Canada de façon que, par leur diversité, les jeunes du Canada inscrivent leurs perspectives et leurs connaissances dans le processus décisionnel d'Environnement Canada.*

Une centaine de localités bénéficieront du partage de l'information et des activités de réseautage en vertu de l'initiative des Éco-collectivités du Millénaire, d'ici la fin de l'an 2000.*

Augmenter de 20 % le nombre de visites au site de la Voie verte d'Environnement Canada, d'ici l'an 2000.*

* Les objectifs sont mentionnés dans la *Stratégie de développement durable d'Environnement Canada*

Une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs.

Relier le financement de tous les programmes actuels et futurs, d'ici l'an 2001, aux renseignements relatifs à la mesure du rendement.

Appuyer toutes les décisions relatives aux engagements stratégiques du Ministère, d'ici l'an 2000, aux plans de mise en oeuvre axés sur les résultats et aux stratégies relatives à l'établissement des rapports.

Intégrer les considérations et les répercussions en matière de ressources humaines aux décisions gestionnelles à tous les niveaux.

Communiquer efficacement à tous les employés la vision, l'orientation et les valeurs du Ministère.

80 % des employés disent que leurs capacités sont bien utilisées.

L'effectif est de plus en plus représentatif du public qu'il dessert d'ici avril 2002 — objectifs de représentation pour les femmes (catégorie technique) 20,6 %; peuples autochtones 2,5 %; personnes handicapées 3,3 %; minorités visibles 6 %.

Comblent 95 % des postes bilingues par des employés qui satisfont aux exigences linguistiques de leur poste.

Établir des principes de base pour la santé de l'organisation en fonction desquels d'importantes améliorations seront apportées.

Faire des progrès mesurables, d'ici mai 2000, pour réduire les risques environnementaux et les responsabilités attribuables à l'environnement et mentionnés dans les programmes de gestion de l'environnement de mai 1999.*

Rendre conforme à l'an 2000 les systèmes pangouvernementaux critiques à la mission et appuyant les prévisions et les avertissements environnementaux, d'ici juin 1999, et les systèmes ministériels critiques à la mission, d'ici le 31 décembre 1999.*

** Les objectifs sont mentionnés dans la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.*

Section II : Aperçu du Ministère

Introduction

Cinq faits distinguent les questions environnementales de tous les autres défis auxquels les gouvernements font face. Premièrement, tout dans l'environnement est étroitement interdépendant; chacune de ses parties ou chacun de ses processus sont reliés aux autres de façon subtile mais profonde. Il s'ensuit donc que chaque question environnementale est liée, de quelque façon, à chacune des autres.

Deuxièmement, l'environnement est plus complexe que ce que nous en comprenons encore. Bien que nos connaissances à ce sujet s'améliorent, de nouveaux problèmes peuvent surgir avec une soudaineté manifeste et des questions en apparence secondaires peuvent agir les unes sur les autres de façon imprévue. Ainsi donc, le programme environnemental public a une volatilité difficile à contenir.

Troisièmement, il faut souvent plusieurs décennies avant de constater les modifications apportées aux conditions de l'environnement. Beaucoup de ces changements sont difficiles à mesurer, comme les dommages évités par des mesures préventives ou les répercussions des recherches scientifiques et technologiques. Il est aussi difficile d'attribuer les changements à une seule organisation, en raison du nombre d'intervenants qui doivent entrer en scène pour appliquer avec succès les solutions.

Quatrièmement, les gens font partie de l'environnement (donc, n'en sont pas exclus). L'environnement fournit les nécessités de la vie et les matières brutes de la plupart des activités économiques. Il absorbe les déchets des processus mêmes de la vie. La variabilité inhérente des conditions environnementales et atmosphériques introduit un élément d'incertitude dans l'entreprise humaine qu'on ne saurait laisser pour compte. La santé humaine, la sécurité, la prospérité, même le bien-être spirituel, sont inextricablement reliés au sort de l'environnement. Ce qui fait de l'environnement le plus « horizontal » des défis que le gouvernement doit relever.

Cinquièmement, chaque problème environnemental (des précipitations acides à la moule zébrée) représente un hiatus dans le processus décisionnel – à un certain niveau de la société ou de l'économie. Les décisions des gens déterminent aussi leur vulnérabilité aux conditions changeantes de l'atmosphère. Les décisions responsables sont fonction de la compétence et des connaissances des particuliers et des systèmes sociaux qui renvoient de bons signaux

“ Il y a une continuité fluide entre les êtres vivants, l'eau, l'atmosphère et le règne minéral. Il importe de comprendre et de maintenir l'intégrité de ces relations pour la conservation, pour un environnement durable et, partant, pour le développement durable. ”

Au sujet de notre santé!

Rapport du comité permanent de l'environnement et du développement durable

Vision : À Environnement Canada, nous voulons que le Canada soit un pays où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement et où l'environnement est préservé au bénéfice des générations actuelles et futures.

sociaux et économiques et récompensent les comportements responsables.

Il appartient à chacun sur cette planète d'agir de façon responsable. Faire en sorte que les gens aient les moyens et les occasions d'exercer leur responsabilité, voilà le mandat du gouvernement. Environnement Canada a un rôle de chef de file à jouer pour que les Canadiens puissent assumer leur responsabilité vis-à-vis de l'environnement.

Mandat

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique assorti d'un vaste mandat. Aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, il doit préserver et améliorer la qualité de l'environnement naturel (y compris les oiseaux migrateurs et les autres espèces non indigènes de la flore et de la faune), conserver et protéger nos ressources en eau, fournir les services météorologiques, assurer le respect des règles de la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis et coordonner les politiques et les programmes fédéraux relatifs à l'environnement.

Malgré son vaste mandat, Environnement Canada est, en fait, l'un des plus petits ministères fédéraux. Si l'on fait exception de ses services météorologiques, son budget se compare aux budgets provinciaux pour la protection de l'environnement. Et pourtant, nous demeurons dans une fédération qui évolue et qui exige que les questions environnementales soient étudiées dans une perspective nationale. Les Canadiens se tournent vers le gouvernement fédéral pour fixer des buts nationaux qui soient favorables à la santé environnementale du Canada, à la santé et à la sécurité des Canadiens et à leur patrimoine naturel. Ils veulent aussi que les solutions soient adaptées aux qualités et aux caractéristiques uniques de leurs communautés.

Le développement durable sert de toile de fond au mandat d'Environnement Canada. C'est un but national, une politique du gouvernement du Canada et une hypothèse de départ pour la gestion de l'environnement au pays. Bien que le Ministère contribue chaque jour au développement durable, il pourrait en faire encore plus. Il se trouve dans une situation tout à fait privilégiée pour faire preuve de chef de file et pour dresser un programme qui mobiliserait les Canadiens dans le but de faire du développement durable une réalité.

Mission : *Faire du développement durable une réalité au Canada en aidant les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui a besoin d'être protégé, respecté et conservé. À cette fin, nous entreprenons et favorisons les programmes :*

- *qui protègent les Canadiens des sources de pollution intérieures et planétaires;*
- *qui conservent la biodiversité dans des écosystèmes en bon état;*
- *qui permettent aux Canadiens de s'adapter aux influences et aux répercussions météorologiques et environnementales connexes sur la santé humaine et la sécurité, la prospérité économique et la qualité de l'environnement.*

S'organiser pour obtenir des résultats

Bien que la vision d'Environnement Canada repose sur des décisions responsables, le Ministère fait figure de chef de file en s'orientant vers les résultats. Par cette façon de procéder, nous veillons à améliorer sensiblement la qualité de l'environnement tout en contribuant à édifier et à soutenir un engagement public vis-à-vis de l'action environnementale.

Les secteurs d'activité d'Environnement Canada reposent sur de vastes objectifs environnementaux auxquels tendent toutes ses activités. Ce sont :

- *Un environnement sain* – Les Canadiens subissent les effets des polluants provenant de diverses sources — certaines planétaires, d'autres nationales — et se présentant sous différentes formes; l'objectif d'Environnement Canada dans ce secteur d'activité consiste à protéger les Canadiens des substances rejetées dans l'environnement par suite de l'activité humaine.
- *La nature* – Les Canadiens dépendent des écosystèmes pour leurs précieuses ressources et leurs précieux services, que ce soit la production d'oxygène nécessaire à la vie ou pour les activités récréatives; l'objectif de ce secteur d'activité consiste à conserver la diversité biologique dans des écosystèmes sains.
- *Les prédictions météorologiques et environnementales* – Les conditions environnementales influent sur les Canadiens sur bien des échelles spatio-temporelles; leur effet se fait sentir en quelques minutes ou s'étend sur plusieurs siècles, dans des villes ou à l'étendue des continents. L'objectif d'Environnement Canada consiste à les aider à s'adapter à l'environnement de façon à

Les secteurs d'activité sont des forums pour l'établissement d'une orientation nationale, pour la répartition des ressources et pour la responsabilisation.

sauvegarder leur santé et leur sécurité, à optimiser leur activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement.

Un quatrième secteur d'activité, *Gestion, administration et politiques*, assure une gestion stratégique et efficace au Ministère pour atteindre les résultats relatifs à l'environnement et inciter les citoyens à passer à l'action dans le cas des priorités en matière d'environnement.

Liens entre les secteurs d'activité

Les diverses composantes de l'environnement sont toutes reliées les unes aux autres. Chaque jour, il y a interaction entre l'atmosphère et chaque écosystème et chaque personne. Bien que les questions atmosphériques et leurs répercussions semblent n'avoir aucun lien entre elles, il y en a de solides entre les divers aspects des changements atmosphériques. Ces questions atmosphériques planétaires sont les intégrateurs de nos secteurs d'activité. Par exemple, certains produits chimiques associés aux changements climatiques contribuent aussi au smog, à l'acidification et à l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique. Les données scientifiques de toutes ces questions atmosphériques jouent un rôle dans le déclin, l'invasion et l'adaptation des espèces, l'adaptation des humains et leurs processus économiques, la production des services environnementaux et l'élaboration des politiques et des protocoles. Ces liens représentent la clé de la mitigation des questions relatives aux changements atmosphériques. Les stratégies visant à réduire les gaz à effet de serre produiront des résultats visibles dans d'autres domaines atmosphériques, ainsi que sur la santé des écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine. Par l'interdépendance de ses secteurs d'activité et sa structure matricielle, le Ministère s'est organisé de façon à tenir compte de ces profonds liens.

Les responsables des secteurs d'activité établissent des objectifs, affectent des ressources et mesurent le rendement de façon à se conformer aux priorités et aux orientations générales du Ministère. Mais les secteurs d'activité ne sont pas isolés les uns des autres; chacun contribue de façon importante au succès des autres. Par ailleurs, les recherches scientifiques constituent le fondement de chaque secteur d'activité et elles sont essentielles pour atteindre les résultats dans tous les rôles d'Environnement Canada.

Au cours de l'an dernier, le Ministère a révisé sa structure de la planification, des rapports et des sphères de responsabilisation pour les définir plus clairement et de façon à renforcer sa capacité d'affecter de façon stratégique ses ressources en fonction des priorités et du rendement. Ses réaménagements les plus manifestes ont consisté à diviser en deux son secteur d'activité pour un environnement sain, soit Un environnement sain et la Nature; par ailleurs, il a réparti les éléments du secteur d'activité de la société plus verte entre les nouveaux secteurs d'activité. La relation entre les anciens secteurs d'activité et les nouveaux est indiquée à la section V. Aucun des réaménagements n'a nécessité de modifications à l'organisation.

Les structures organisationnelles d'Environnement Canada recourent aux secteurs d'activité dans une stratégie de gestion par matrice. Cela permet au programme d'environnement de se définir dans un contexte national tout en se concentrant sur les clients et en tenant compte des différences régionales.

L'administration centrale d'Environnement Canada est répartie en sept organisations :

- ◆ Le cabinet de la Ministre et le bureau du sous-ministre
- ◆ Le Service de l'Environnement atmosphérique
- ◆ Le Service de la conservation de l'environnement
- ◆ Le Service de la protection de l'environnement
- ◆ Les Services ministériels
- ◆ Politiques et Communications
- ◆ La Direction générale des ressources humaines

et cinq régions intégrées : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et le Nord, le Pacifique et le Yukon.

La force des régions intégrées d'Environnement Canada réside dans leur optique écosystémique. C'est là le fondement essentiel de la façon dont Environnement Canada remplit son mandat et donne suite à ses priorités. C'est, en somme, sa connaissance scientifique de l'environnement, doublée de sa façon de comprendre les facteurs sociaux et économiques, qui modèle les attitudes, les perceptions et les comportements humains. Cela suppose une collaboration entre les clients et les intervenants, à partir de la définition des problèmes jusqu'à la prise de décisions et à la mise en oeuvre.

Milieu de fonctionnement

Depuis un quart de siècle, la qualité de l'environnement du Canada s'est améliorée. L'eau que nous buvons est plus propre, l'air que nous respirons est plus pur, nos rivières et nos lacs sont plus sains et, sur la scène internationale, le Canada a l'une des meilleures fiches pour conserver les espèces. Le fait est qu'Environnement Canada a contribué de façon concrète à ces améliorations. Cependant, il devient évident que l'environnement planétaire se détériore à un rythme qui s'accroît et que le patrimoine et les réalisations du Canada en matière d'environnement sont de plus en plus vulnérables aux conditions changeantes de la planète. Par ailleurs, les violentes tempêtes, les inondations et les autres perturbations environnementales ont des répercussions plus néfastes sur les Canadiens, leurs biens et leurs entreprises.

Environnement Canada a adopté la méthode des matrices pour la gestion du Ministère de façon à assurer que l'intégration des programmes tienne compte des différences régionales.

Pour choisir les questions qu'il faut aborder, cela suppose de soupeser les risques, les coûts et les occasions.

Pour choisir les questions qu'il faut aborder, cela suppose de soupeser les risques d'inaction, les coûts (sociaux et économiques) de l'obtention de résultats et les occasions de faire fructifier l'action par les autres. En ce qui concerne chaque domaine, Environnement Canada joue un assortiment de rôles :

- Lorsqu'Environnement Canada est le mieux placé pour le faire, il produit de nouvelles connaissances sur l'effet et l'interaction de multiples agresseurs de l'environnement et sur les solutions pour les résoudre, au niveau des écosystèmes ou de l'atmosphère planétaire, ou selon des échelles temporelles (comme dans le cas des changements climatiques) que d'autres institutions ne peuvent soutenir.
- Il sensibilise davantage le public et les politiciens par l'établissement d'évaluations scientifiques et la mise au point d'instruments scientifiques, comme les indicateurs de la santé et de l'environnement, et par ses rapports sur l'état de l'environnement et par ses communications électroniques et traditionnelles.
- Environnement Canada représente les intérêts environnementaux du Canada dans l'élaboration des protocoles et des conventions dans le but d'une action planétaire; il dirige l'établissement des positions nationales fondées sur des recherches scientifiques pour les présenter dans les enceintes internationales; il dirige et favorise la coopération scientifique internationale sur les nouveaux problèmes.
- Il élabore des stratégies nationales pour guider l'action canadienne par l'établissement de normes nationales, de lignes directrices et de cadres d'action.
- Dans les limites de sa compétence et là où il est le mieux placé pour le faire, il prescrit les actions des autres par des lois, des règlements et des permis.
- Là où il est le mieux placé pour le faire, pour des raisons d'économies d'échelle ou de souveraineté nationale, Environnement Canada exploite une infrastructure nationale, comme les réseaux de surveillance des eaux, de l'atmosphère ou du climat, les installations de recherche ou les services de prévisions météorologiques; Environnement Canada se fait le partenaire des provinces pour l'exploitation d'une infrastructure nationale, comme le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique.

- Il érige ainsi un capital social et une capacité communautaire par ses partenariats, ses initiatives écosystémiques et son soutien à l'action communautaire.
- Là où il est le mieux placé pour le faire, Environnement Canada agit au nom de tous les Canadiens, de concert avec les autres ordres de gouvernement, pour administrer les réserves nationales de la faune et les refuges d'oiseaux migrateurs et pour redresser les erreurs du passé, comme par ses efforts pour rétablir les populations d'espèces, la restauration des habitats ou l'assainissement des lieux contaminés.

En préparant son investissement dans chaque cas, Environnement Canada puise dans ses vastes fonctions. Il reflète le cycle de vie par lequel chaque problème environnemental a tendance à passer, soit la détermination et l'évaluation scientifique d'une question, la sensibilisation du public et le consensus sur la nécessité d'agir, l'établissement des réponses appropriées, l'action dans les collectivités et l'évaluation de l'efficacité de ces mesures. Quels sont les rôles qui conviennent le mieux à Environnement Canada à l'égard d'une question particulière? Cela dépend, en partie, de son stade de développement. Évidemment, il faut régulièrement investir pour maintenir l'infrastructure opérationnelle de base du Ministère et veiller à ce que sa capacité puisse répondre aux nouveaux défis.

Dans l'exécution de ses rôles, Environnement Canada doit établir ses priorités, évaluer ses résultats, trouver des nouvelles options d'exécution et maintenir sa capacité humaine et scientifique.

Aujourd'hui, Environnement Canada doit relever des défis dans chacun de ses rôles :

- Les recherches d'Environnement Canada sont de plus en plus importantes, car des questions en apparence simples, comme les précipitations acides, en viennent, constate-t-on, à résister aux solutions conventionnelles. L'on constate aussi que des questions très différentes, comme l'appauvrissement de la couche d'ozone et la perte d'espèces, agissent les unes sur les autres de façons tout à fait imprévues.
- Pour amener le public à bien comprendre dans notre ère d'information, il faut de nouvelles compétences et de nouveaux instruments.
- Il devient de plus en plus difficile de représenter les intérêts environnementaux du Canada sur la scène internationale, car les nations qui s'industrialisent exercent des pressions plus fortes sur l'environnement, le nombre de réunions internationales se multiplie, la communauté internationale cherche à établir avec peine des liens entre la protection de l'environnement et la libéralisation du commerce international.

- Il devient de plus en plus complexe d'élaborer des stratégies nationales, car le fait que la société soit de plus en plus hétérogène rend difficile la définition d'intérêts publics simples, car les incertitudes économiques et la concurrence planétaire voilent les considérations environnementales.
- Cela devient coûteux et long de prescrire des solutions, parce qu'un plus grand nombre de questions prennent des dimensions planétaires, et aussi parce que nous atteignons la limite des interventions conventionnelles pour les problèmes provenant d'une seule source.
- Le public exige de plus en plus que le gouvernement établisse clairement ses sphères de responsabilisation et que les résultats soient obtenus à très court terme, ce qui peut entrer en conflit avec l'engagement de temps et de ressources à long terme nécessaires pour créer une capacité communautaire, et avec la responsabilité partagée pour les résultats.
- Cela coûte de plus en plus cher de conserver une infrastructure nationale bien entretenue et technologiquement à point à un moment où les questions pressantes relativement à un haut profil d'orientation inhibent continuellement la volonté de le faire.
- Il n'a jamais été si vrai qu'Environnement Canada ne peut agir seul, mais faire part à d'autres ministères, à d'autres ordres de gouvernement et au secteur privé de leurs responsabilités est un devoir ingrat, qui peut nuire aux efforts de construire ensemble des programmes partagés.

Pour continuer à jouer ses rôles efficacement devant ces défis, Environnement Canada doit bien choisir à quel moment et à quel endroit intervenir dans le cycle de vie d'une question. Il doit mesurer les résultats et en faire rapport, offrir des services de qualité par des moyens novateurs et acquérir un effectif durable de façon à relever les défis du prochain siècle. Il doit améliorer sa capacité scientifique et technologique en fait de ressources humaines et son infrastructure pour répondre aux futures exigences scientifiques. Il lui faut tirer les lignes de démarcation aussi clairement que possible entre les perspectives économiques, la santé de l'environnement et la qualité de la vie.

Priorités

Reconnaissant les risques pour la santé et la sécurité des humains et de l'environnement et reconnaissant aussi l'importance de partager nos compétences et nos connaissances, la Ministre a établi des priorités pour passer à l'action. Les voici :

- ❑ Atteindre des résultats environnementaux avec les partenaires sous quatre grands thèmes :
 - Les changements climatiques : en travaillant avec d'autres ministères fédéraux, avec les provinces et avec les intervenants en vue d'établir un programme national de façon à respecter les nouvelles obligations internationales pour la réduction des émissions, en participant à des négociations internationales pour s'entendre sur des règles d'application du Protocole de Kyoto; en continuant à contribuer de ses données scientifiques et de ses renseignements sur les effets probables des changements climatiques, en continuant à améliorer sa capacité de prédiction pour aider les Canadiens à se protéger eux-mêmes, à protéger leurs biens et leur gagne-pain contre la réalité de la variabilité du climat et à s'adapter aux changements climatiques.
 - La pureté de l'air : en continuant à nous faire mieux comprendre les données scientifiques de la qualité de l'air et de ses effets, en négociant des ententes internationales pour réduire le transport transfrontalier des polluants atmosphériques, en travaillant de concert avec les provinces et d'autres, par l'intermédiaire du CCME, pour établir des normes pancanadiennes, en prenant des mesures fédérales, comme le règlement sur le soufre dans l'essence.
 - La pureté de l'eau : en concentrant nos efforts sur les sources de pollution provenant des secteurs industriels, les plus toxiques, et sur la sécurité des eaux.
 - La nature : en travaillant avec ses partenaires pour la conservation de la biodiversité dans les écosystèmes en fonctionnement, pour le rétablissement des espèces à risque et pour la conservation des habitats des espèces.

À l'appui de ses priorités, et de façon à respecter les obligations du gouvernement en vertu de la version révisée de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* une

somme supplémentaire de 42 millions de dollars répartie sur trois ans a été annoncée dans l'exposé budgétaire du gouvernement fédéral de 1999.

- ❑ Partager les idées et les solutions avec et entre les collectivités et d'autres importants groupes cibles :
 - Les initiatives relatives aux écosystèmes pour permettre aux partenaires fédéraux, provinciaux et communautaires de s'orienter sur les objectifs plutôt que sur les instances pour abaisser les entraves et mettre en valeur le potentiel pour améliorer véritablement l'environnement.
 - L'Initiative des Éco-collectivités du Millénaire pour permettre aux collectivités de faire part de leur succès et de leur expertise dans des mesures communautaires propices à l'environnement.
 - Communication des connaissances d'Environnement Canada par de nouvelles techniques et de nouvelles technologies.

- ❑ Protéger les Canadiens :
 - Bien situer et renouveler les services météorologiques nationaux d'Environnement Canada pour en assurer la viabilité à long terme, ainsi que la sécurité et le bien-être des Canadiens.

Les stratégies et les engagements particuliers sont décrits par secteur d'activité dans la section III. Pour chaque secteur d'activité, nous nous sommes efforcés de préciser les objectifs mesurables à atteindre pendant l'étape de planification par rapport aux indicateurs à long terme d'Environnement Canada pour l'amélioration de l'environnement ou l'évolution de la société. De façon particulière, les objectifs se rattachent aux quatre engagements de la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada, déposée au Parlement en avril 1997.

Environnement Canada avait l'intention, par sa première Stratégie de développement durable, de renforcer sa propre capacité de leadership, c'est-à-dire sa capacité de respecter les buts du développement durable, son efficacité comme défenseur du développement durable, ses instruments pour prendre de bonnes décisions dans un environnement changeant, son exemple à écologiser les opérations du gouvernement. Bien qu'établi comme partie de sa Stratégie de développement durable, il a pris soin de faire en sorte que les objectifs de développement durable fassent partie intégrante du cadre de gestion ministériel.

Plan de dépenses financières

(en millions \$)	Prévisions des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes du programme	631,0	618,3	603,1	591,8
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(71,6)	(69,9)	(69,6)	(72,5)
Dépenses nettes du programme	559,4	548,4	533,5	519,3
Moins : Recettes portées au Trésor	(8,5)	(7,4)	(7,3)	(7,3)
Plus : Coût des services fournis par d'autres ministères ou organismes	50,6	44,5	44,5	44,5
Coût net du Ministère	601,5	585,5	570,7	556,5

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Dépenses brutes prévues par secteur d'activité pour la période de planification

(en millions \$)	Prévisions des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Un environnement sain	135,4	154,0	150,4	142,8
La nature	147,1	145,2	144,6	143,3
Prévisions météorologiques et environnementales	234,2	224,7	217,7	214,8
Gestion, administration et politiques	114,3	94,4	90,4	90,9
Total des dépenses brutes prévues	631,0	618,3	603,1	591,8

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Compris dans l'exercice financier 1998-1999, mais non dans celui de 1999-2000 :

	Millions \$
- Règlement de la revendication pour le Méthylcyclopentadiényle manganèse tricarbonyle (MMT)	15,7
- Assainissement environnemental d'une propriété à bail	15,0
- Problème de l'an 2000 pour les systèmes essentiels à la mission pangouvernementale	5,0
- Réduction en coûts salariaux liés au Programme de départ anticipé et au Régime d'avantages sociaux des employés	4,5
- Réduction du report prévu comparativement à 1997-1998	4,2
- Ajustements divers	4,5

Compris dans l'exercice financier 1999-2000 mais non dans celui de 1998-1999:

- Fonds destinés à améliorer la gestion et le contrôle des substances toxiques dans l'environnement	14,4
- Report lié au Fonds d'action pour les changements climatiques	11,6
- Fonds reçus pour l'augmentation des prix et de la charge de travail	7,8
- Report de capital	2,4

La diminution dans les années futures est principalement due aux variations de cash-flow dans le Fonds d'action pour les changements climatiques, lequel se termine en 2001-2002; et les coûts associés aux actions pour les problèmes de l'an 2000 et pour le remboursement de prêt.

Section III : Les plans et les priorités par secteur d'activité

Un environnement sain

Dans le secteur d'activité pour un environnement sain, Environnement Canada cherche à protéger les Canadiens des sources de pollution canadiennes et planétaires. S'inspirant d'une méthode préventive, il continue à assumer la responsabilité d'établir des stratégies partagées à long terme de façon à réduire les effets sur l'environnement du rejet des substances provenant de l'activité humaine. Voici les résultats à long terme du secteur d'activité pour un environnement sain : réduire les répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air; comprendre, prévenir ou réduire les menaces pour la santé environnementale et humaine que présentent les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes.

L'objectif du secteur d'activité pour un environnement sain est de protéger les Canadiens contre les sources de pollution nationales et mondiales.

Dépenses prévues (en millions \$)

Résultats	Prévisions des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Réduire les effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air	27,0	36,7	32,8	20,8
Comprendre et prévenir ou réduire les menaces pour la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque	108,4	117,3	117,6	122,0
Dépenses brutes prévues	135,4	154,0	150,4	142,8
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(4,4)	(5,8)	(5,8)	(6,7)
Dépenses nettes prévues	131,0	148,2	144,6	136,1

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Les variations d'année en année sont attribuables principalement aux changements dans le niveau des ressources reliées au Fonds d'action pour les changements climatiques et pour améliorer la gestion et le contrôle des substances toxiques dans l'environnement.

Les travaux du secteur d'activité pour un environnement sain comportent quatre fonctions de base : la recherche-développement, l'analyse des politiques, l'exécution des programmes et le repérage des progrès. La recherche-développement consiste à déterminer et à comprendre les problèmes actuels et nouveaux, à soutenir l'élaboration et l'application de solutions et à fournir les connaissances nécessaires pour prendre de sages décisions sur les options de politique et de contrôle. L'analyse des politiques consiste à déterminer les aspects importants d'un problème, à construire des scénarios pour prévoir les conséquences possibles et à élaborer des options et des lignes de conduite qu'il est possible d'adopter. Pour ce qui est de l'exécution des programmes, il s'agit d'appliquer les méthodes convenues de gestion, de mettre en balance la capacité du Ministère et la nécessité d'agir de façon attentive; il s'agit aussi d'appuyer les collectivités dans leur effort pour passer à l'action. Le repérage, lui, consiste à déterminer les conditions de base, à dresser des inventaires (par exemple, les sources d'une substance particulière) et à surveiller les effets sur l'environnement et la conformité aux règlements et aux normes. Cette information sert, en fait, aux recherches scientifiques, à l'élaboration des politiques et à l'exécution des programmes, où elle permet de déterminer les tendances et d'évaluer si les mesures administratives donnent les résultats prévus sur la santé des écosystèmes.

Les travaux du secteur d'activité pour un environnement sain sont étroitement reliés à ceux des autres secteurs d'activité. Les mesures relatives aux changements climatiques s'appuient sur les recherches et la modélisation atmosphérique qui appuient également les résultats du secteur d'activité des prédictions météorologiques et environnementales. Les responsables du secteur d'activité de la nature détectent, évaluent et signalent les répercussions des polluants sur la santé des écosystèmes et sur la biodiversité. Le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques assure le soutien essentiel des communications, les données économiques relatives à l'environnement, la coordination des activités internationales et bien d'autres domaines. Il a aussi comme responsabilité d'assurer la coordination et le soutien ministériels au programme de financement ÉcoAction 2000, qui appuie l'obtention de résultats pour un environnement sain (p. ex., il appuiera 75 projets d'action communautaire et projets d'animation d'ici la fin de l'an 2000).

Il est nécessaire d'obtenir de bonnes données scientifiques et de faire des recherches novatrices en matière de technologie pour assurer une protection économique de la santé et de l'environnement. Parmi les questions qu'Environnement Canada doit étudier, beaucoup sont maintenant en partie comprises. Il est toutefois essentiel de déterminer tôt les problèmes qui peuvent surgir et de trouver des moyens de

prévenir les dommages. Parmi les priorités scientifiques du secteur d'activité pour un environnement sain, mentionnons le fait de comprendre les répercussions des composés d'azote, les rayons ultraviolets et les changements climatiques sur les écosystèmes, les répercussions du dépôt dans l'atmosphère de polluants organiques persistants et de métaux, particulièrement le mercure, la présence, la persistance, la destination et les effets sur les écosystèmes des substances chimiques toxiques et des effluents toxiques, en particulier les substances qui perturbent le système endocrinien, la mise au point et la mise en œuvre de meilleures technologies de prévention de la pollution et de mesures de la pollution.

Les défis

Le secteur d'activité pour un environnement sain doit faire face à plusieurs défis pour assurer la protection de la santé humaine et environnementale. Par exemple, il y a plus de 23 000 substances en circulation commerciale au Canada et nous ne connaissons pas les répercussions des rejets dans l'environnement de la plupart de ces substances. De plus, il faut assurer la conformité avec les règlements de plus de 14 000 endroits aux termes de la seule *Loi sur les pêches*. La demande de conseils à l'appui des évaluations environnementales augmente au même rythme que l'activité économique; tandis que ces évaluations donnent de véritables avantages au chapitre de l'environnement, elles nécessitent des investissements considérables de temps et de ressources, surtout dans les régions. Comme ses ressources sont limitées, il est essentiel qu'Environnement Canada établisse des priorités quand il s'agit de prendre des mesures et de cibler d'abord et avant tout les plus dangereuses menaces.

La vaste gamme de menaces à la santé humaine et environnementale signifie qu'Environnement Canada doit cibler d'abord les menaces les plus sérieuses.

Environnement Canada a élargi la gamme des instruments dont il se sert, il complète ses règlements par des instruments économiques et il favorise davantage les mesures volontaires. Bien que ces méthodes offrent plus de souplesse, nous devons veiller à ce que les résultats ainsi obtenus soient équivalents à ceux obtenus par la voie réglementaire. Les modifications prévues à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* proposent de nouveaux instruments, comme la capacité de donner des contraventions pour les infractions mineures. Environnement Canada cherche des moyens novateurs pour réussir à se conformer aux lois et aux règlements de l'environnement. L'harmonisation des stratégies avec les provinces contribuera aussi à améliorer la protection de l'environnement, la promotion du développement durable, la réalisation d'une meilleure efficacité, d'une meilleure efficience, d'une meilleure responsabilisation et d'une meilleure prévisibilité des questions relatives à la gestion de l'environnement dans l'intérêt du Canada tout entier.

Les questions environnementales prennent de plus en plus des dimensions planétaires et les règles environnementales de l'activité économique sont souvent déterminées dans les enceintes internationales. Cet état de choses a des conséquences tout à la fois positives et négatives; les règles internationales ont été le levier fondamental de l'action nationale; cependant, les ententes commerciales représentent un défi de plus en plus grand pour la gestion de l'environnement au pays. Nous devons veiller à ce que les politiques et programmes de l'environnement, dont notre régime de réglementation et les ententes internationales, tiennent bien compte des considérations actuelles sur le commerce et la compétitivité, et qu'ils y soient bien adaptés. Nous devons aussi veiller à ce que les Canadiens soient bien représentés lorsque ces règles sont établies, et non seulement dans le cas de la négociation des protocoles environnementaux, mais aussi des ententes relatives au commerce et à l'investissement. Le Canada a l'occasion, par son programme national en matière d'environnement et en tant que chef de file sur la scène internationale, de veiller à ce que la croissance économique vienne s'ajouter aux efforts pour améliorer les conditions nationales et planétaires de l'environnement.

Le fait de mieux comprendre l'importance de protéger l'environnement nous ouvre aussi de nouvelles perspectives. Une industrie nationale a fait son apparition pour offrir des solutions pour la réduction des émissions, la prévention de la pollution et l'assainissement des lieux contaminés. Les progrès que nous réalisons en vue d'avoir un environnement plus sain ont longtemps été tributaires de notre capacité technologique d'employer l'énergie et les matériaux de façon plus efficace. L'expertise acquise ici peut également offrir un potentiel d'exportation et, par là, réduire la charge planétaire de l'environnement.



Résultat à long terme

Réduire les effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.

Il y a trois grandes catégories de polluants atmosphériques, bien que tous les problèmes atmosphériques soient étroitement liés les uns aux autres, qu'ils aient des sources communes et qu'ils aient les mêmes répercussions sur la santé et l'environnement. Certains polluants altèrent l'atmosphère elle-même et les changements qui en résultent peuvent alors nuire à la santé des humains et de l'environnement. Les effets de ces polluants se font ressentir à l'échelle du globe et toute solution nécessite une coopération internationale. Cette catégorie comprend les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques qui en résultent, ainsi que les émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone stratosphérique. Une deuxième catégorie de polluants se servent de l'atmosphère comme voie de transport, et la plupart des effets sur l'environnement et la santé que ces substances peuvent avoir se traduisent par des dépôts sur le sol ou dans l'eau, souvent à de très grandes distances de leur source. On peut citer ici comme exemples les précipitations acides et les polluants organiques persistants. Pour neutraliser ces substances, il faut une coopération internationale, ainsi que des mesures pour en contrôler le rejet au Canada. La troisième catégorie de polluants sont ceux qui, par eux-mêmes ou en combinaison, réduisent la qualité de l'air que nous respirons. L'ozone troposphérique et les particules sont des polluants importants de cette catégorie.

Nous faisons des progrès sensibles depuis un an pour réduire les effets de ces substances sur l'atmosphère et la qualité de l'air, en particulier dans le domaine des changements climatiques. Le Canada a signé le Protocole de Kyoto et s'est engagé ainsi à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre. Des mesures réglementaires ont été prises pour restreindre les émissions de particules en provenance du carburant diesel et pour contrôler la teneur en benzène dans l'essence. La qualité de l'air et le smog ont été des questions très préoccupantes pour le public. Et nous avons pris des mesures pour mettre en oeuvre la deuxième phase du plan du smog, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et Transports Canada. En outre, nous avons entamé un projet pilote au Nouveau-Brunswick pour diffuser des prévisions sur l'ozone troposphérique, l'une des composantes importantes du smog dangereux pour la santé.

Plans et priorités

Comme les problèmes atmosphériques sont étroitement reliés les uns aux autres, la stratégie d'Environnement Canada consistera à travailler avec d'autres partenaires, sur la scène nationale et aussi à l'échelle internationale, pour élaborer et appliquer des solutions propres à favoriser des mesures intersectorielles aux avantages multiples. Par conséquent, ces partenaires se partageront la responsabilité de plusieurs de ces jalons.

Environnement Canada travaillera en collaboration avec d'autres, sur le plan national et international, de façon à concevoir et à appliquer des solutions qui offrent de multiples avantages.

La Stratégie nationale d'intervention du Canada pour les changements climatiques

À Kyoto, le Canada a convenu de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % par rapport aux niveaux de 1990, d'ici 2008-2012. En novembre 1998, à Buenos Aires, le Canada a réitéré son engagement. Le gouvernement du Canada, dans un partenariat avec les provinces et les territoires, a inauguré un processus complet et inclusif pour élaborer une stratégie nationale d'intervention.

En octobre 1998, les ministres fédéraux et provinciaux de l'Énergie et de l'Environnement ont demandé que la stratégie soit terminée pour qu'ils puissent l'étudier au plus tard à la fin de 1999. La stratégie incorporera les travaux de plus de 450 experts provenant de toutes les régions du pays et de tous les secteurs de la société. En octobre dernier, le gouvernement fédéral a annoncé les détails de son fonds d'action pour les changements climatiques, une initiative triennale de 150 millions de dollars à l'appui du processus national, pour stimuler des mesures anticipées dans le domaine de la technologie et dans celui de l'éducation du public de façon à réduire les émissions, et pour mieux comprendre encore les changements climatiques.

Environnement Canada doit faire figure de chef de file dans plusieurs domaines : le fondement scientifique des répercussions probables des changements climatiques; l'éducation et la sensibilisation du public, les négociations sur les règles internationales associées à l'application du Protocole de Kyoto.

Environnement Canada a établi des priorités bien définies sur lesquelles se portera son attention au cours des quelques prochaines années. De concert avec le ministère des Ressources naturelles, il veillera à s'assurer que le Canada respectera son engagement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En particulier, il présentera une stratégie nationale d'intervention pour le Protocole de Kyoto à la réunion des ministres à la fin de 1999. Environnement Canada demeurera aussi le responsable fédéral dans les négociations au sujet des règles internationales d'application du Protocole de Kyoto, dont le mécanisme pour un développement propre. En association avec les provinces, il cherchera à les réduire davantage dans les régions endommagées par les précipitations acides en réduisant les émissions provenant de sources nationales et transfrontières. Il mènera à bonne fin, d'ici la fin de 1999, un rapport adressé aux ministres fédéraux et provinciaux sur une stratégie pancanadienne des précipitations acides pour la période d'après 2000. L'amélioration de la qualité de l'air

pour la période d'après 2000. L'amélioration de la qualité de l'air représente aussi une priorité très importante. Parmi les principales mesures à prendre, il y a le cheminement vers les ententes internationales, comme le Plan mixte pour l'étude de la pollution atmosphérique transfrontalière (y compris la rédaction de l'annexe sur l'ozone de l'Accord canado-américain sur la qualité de l'air, qui sera rédigée en vue des négociations en 1999-2000) et il y a aussi la Convention universelle sur les polluants organiques persistants en vertu du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui sera négociée avant la fin de l'an 2000. Il établira des normes pancanadiennes pour les particules et l'ozone troposphérique; il le fera de concert avec les provinces par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, puis ces normes seront présentées aux ministres d'ici la fin de 1999. Environnement Canada agira aussi seul dans les domaines où il est le mieux placé, c'est-à-dire, entre autres, la promulgation du règlement pour le soufre dans l'essence en 1999.

Les progrès réalisés en vue d'atteindre ces résultats seront mesurés par les indicateurs et les objectifs suivants :

<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs</i>
Émissions canadiennes de gaz à effet de serre.	Réduire le total des émissions de gaz à effet de serre de 6 % sous les niveaux de 1990 entre 2008 et 2012 comme le prévoit le Protocole de Kyoto lorsqu'il sera ratifié.
Hospitalisations dues à la pollution atmosphérique.	Réduire les hospitalisations de 50 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2010.
Émissions canadiennes de dioxyde de soufre.	Réduire de 3,2 millions de tonnes par année la limite nationale permanente des émissions de dioxyde de soufre (d'abord atteinte en 1993).
Consommation et production au pays de substances appauvrissant la couche d'ozone.	Réduire de 35 % de la consommation de HCFC d'ici l'an 2004 (année de référence 1996) et réduire de 50 % de la production et de la consommation de bromure de méthyle d'ici l'an 2001 (année de référence 1991).
Établissement de normes pancanadiennes.	Présenter aux ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement au plus tard en l'an 2000 les normes pancanadiennes pour les particules inhalables et l'ozone troposphérique.



Résultat à long terme

Comprendre et prévenir ou réduire les menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.

système nerveux et causer un développement anormal.

Les substances toxiques dans l'environnement, dans la nourriture et dans l'eau potable présentent des risques graves pour la santé des Canadiens. Les enfants sont tout spécialement vulnérables – l'exposition aux substances toxiques peut nuire à la croissance du fœtus, du nourrisson et du jeune enfant, perturber le développement du

On a beaucoup appris au sujet du problème des substances toxiques persistantes et bioaccumulables. Beaucoup de ces substances sont produites dans d'autres pays et elles pénètrent dans l'environnement canadien après avoir été transportées sur de longues distances par l'atmosphère. Bien qu'elles soient présentes en quantités qui sont à peine décelables, elles peuvent avoir des effets néfastes sur plusieurs espèces et sur les écosystèmes sensibles. Elles peuvent aussi s'accumuler dans les tissus des animaux aquatiques que de nombreux Canadiens consomment.

On a fait des progrès réguliers en vue d'adresser ce problème. Les émissions de substances identifiées comme toxiques aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et qui sont mentionnées dans l'Inventaire national des rejets de polluants ont été réduites de 6 % entre 1995 et 1996. C'est la quatrième année consécutive où l'on a enregistré une baisse. L'une des récentes réalisations importantes a été la signature d'un accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et trois ententes auxiliaires sur les inspections, l'évaluation environnementale et les normes environnementales, par les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement (sauf le Québec). Cet accord et la signature en 1998 de la Politique de gestion des substances toxiques devraient préparer le terrain pour une coordination accrue de toutes les instances, notamment pour les normes pancanadiennes actuellement en préparation pour six substances prioritaires.

Plans et priorités

Il faut une méthode scientifique pour déterminer les priorités de l'action et les options de contrôle.

En raison du grand nombre de substances qui pénètrent dans l'environnement et du grand nombre de sources possibles, il est essentiel qu'Environnement Canada concentre ses efforts là où il peut le plus contribuer à changer les choses. L'établissement des priorités est une opération complexe et de tous les instants – plusieurs activités sont mandatées par législation alors que d'autres consistent à remplir les obligations contractées par les ententes internationales. La stratégie d'Environnement Canada consiste à employer un processus rigoureux axé sur les sciences pour dresser des listes de substances qui feront l'objet, en priorité, de mesures administratives. La mise en oeuvre des recommandations concernant la gestion de 25 substances de la première liste sera terminée en 2002; quant à l'évaluation de 25 substances de la deuxième liste, elle sera terminée d'ici la fin de l'an 2000. Nous poursuivrons aussi nos progrès en vue de la quasi-élimination des rejets des substances toxiques persistantes et bioaccumulables.

En réponse aux recommandations du comité permanent de l'environnement et du développement durable, le gouvernement a présenté récemment des modifications à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Après l'adoption de cette loi, la vérification préalable de toutes les substances qui peuvent présenter des dangers et qui sont en circulation sur le marché canadien doit être terminée dans les sept ans qui suivent et des mesures doivent être promptement prises au sujet des substances que l'on aura jugées être toxiques. Des fonds supplémentaires sont prévus au budget et ils serviront à accélérer la vérification préalable et l'évaluation des substances actuelles et nouvelles, à améliorer la gestion et le contrôle des substances toxiques et à repérer les progrès réalisés.

Environnement Canada évaluera, et exercera des contrôles si nécessaire, pour toutes les déclarations de substances nouvelles qu'on aura soumises (environ 500 par année), plus 500 substances additionnelles qui n'ont pas été employées auparavant au Canada. Il veillera ainsi à s'assurer qu'aucune nouvelle substance toxique ne soit introduite dans l'environnement canadien. L'évaluation environnementale est l'un des instruments les plus efficaces pour prévenir la pollution — des conseils seront prodigués pour l'évaluation d'environ 2 000 projets ou activités par année. En outre, des normes pancanadiennes seront établies conjointement avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement pour les substances suivantes : les dioxines, les furannes, le mercure, le benzène et les hydrocarbures pétroliers.

L'amélioration de la capacité d'application d'Environnement Canada constituera aussi une priorité. Parmi les mesures qui seront prises à ce sujet, mentionnons la mise en oeuvre du Plan d'action sur l'application, l'établissement d'un programme de renseignements de sécurité pour mieux donner corps aux activités d'application et la mise en oeuvre de l'entente auxiliaire sur les inspections de l'accord d'harmonisation.

Nous nous occuperons également des déchets toxiques dont nous avons hérité en commençant par l'assainissement des mares de goudron de Sydney et des lieux du Centre de l'environnement du Pacifique.

Les progrès seront mesurés par les indicateurs et les objectifs suivants:

<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs</i>
Mettre en place les contrôles relatifs aux rejets nationaux des substances toxiques dont Environnement Canada est responsable.	Réduire de 25 000 tonnes, d'ici la fin de l'an 2000, les rejets de substances toxiques dont fait rapport le programme ARET.
Évaluations des substances nouvelles et des substances qui ne figurent pas sur la liste intérieure de substances (LIS) pour lesquelles des déclarations ont été faites.	Évaluer chaque année environ 500 nouvelles substances et 500 substances ne figurant pas sur la LIS, et appliquer les contrôles au besoin.
Assainissement des lieux contaminés.	Entreprendre des mesures correctives aux mares de goudron de Sydney et aux lieux du Centre de l'environnement du Pacifique.
Mesure dans laquelle les décisions relatives à la politique environnementale contribuent aux répercussions économiques.	D'ici l'an 2000, les instruments économiques feront partie de la gestion des substances toxiques. *
Identification des substances toxiques.	Répartition par catégorie des quelque 23 000 substances de la liste intérieure des substances (conjointement avec Santé Canada) selon leur potentiel d'exposition, leur persistance, leur bioaccumulation et leur toxicité inhérente dans les sept ans qui suivront la sanction royale des révisions à la LCPE.
Émissions nationales de mercure provenant de sources humaines.	Continuer à respecter les réductions de 50 % des émissions de mercure par rapport aux niveaux de 1990 selon les engagements de la CEE des Nations Unies.
Établissement de normes pancanadiennes.	Présenter pour l'an 2000 aux ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement des normes pancanadiennes pour le mercure, le benzène, les hydrocarbures de pétrole, les dioxines et les furannes.

* *Les objectifs sont mentionnés dans la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.*

La nature

L'objectif du secteur d'activité de la nature consiste à préserver la diversité biologique dans des écosystèmes sains.

Le secteur d'activité de la nature voit à conserver la diversité biologique dans des écosystèmes sains. Ce secteur d'activité donne l'exemple en édifiant des stratégies partagées de durabilité pour la faune et les écosystèmes du Canada. Ses trois résultats à long terme consistent à conserver la diversité biologique, à comprendre et à réduire les effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes, à préserver et à restaurer les écosystèmes prioritaires.

Dépenses prévues (en millions \$)

Résultats	Prévisions des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Conserver la diversité biologique	49,0	48,1	47,6	47,4
Comprendre et réduire les incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes	43,2	43,0	42,6	41,0
Conserver et restaurer les écosystèmes prioritaires	54,9	54,1	54,4	54,9
Dépenses brutes prévues	147,1	145,2	144,6	143,3
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(6,8)	(7,6)	(7,3)	(7,3)
Dépenses nettes prévues	140,3	137,6	137,3	136,0

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Les variations d'année en année sont attribuables à plusieurs divers rajustements.

Les activités de ce secteur d'activité consistent, entre autres, à gérer les oiseaux migrateurs et les habitats d'oiseaux migrateurs d'importance nationale, à établir et à appliquer des plans de rétablissement pour les espèces en péril, de concert avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires, à assurer un leadership pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Ce secteur d'activité contribue aussi à une connaissance scientifique de la fonction des écosystèmes et il conçoit des instruments scientifiques pour évaluer la santé des écosystèmes. Avec d'autres, il applique une optique intégrée pour préserver et restaurer les écosystèmes importants, et il fournit des instruments afin d'ériger une capacité locale pour poursuivre ces travaux. Par exemple, le programme de financement d'ÉcoAction 2000 appuiera environ 225 projets d'action et d'animation communautaires reliés à la conservation de la nature, d'ici la fin de l'an 2000. Le secteur d'activité de la nature représente aussi les intérêts du Canada dans les arènes internationales qui ont trait à la faune, à la santé des écosystèmes et à la biodiversité, et il assure un leadership fédéral pour conserver et protéger les ressources en eau du Canada.

Les travaux de ce secteur d'activité sont étroitement reliés à ceux des autres secteurs d'activité. Les plans de rétablissement des espèces à

risque, la protection de la biodiversité et les initiatives relatives aux écosystèmes prioritaires dépendent des mesures prises par le secteur d'activité pour un environnement sain de façon à empêcher les substances toxiques de pénétrer dans l'environnement. Les connaissances et les instruments de ce secteur d'activité sont essentiels à l'élaboration des politiques et à la gestion des substances toxiques, de la qualité de l'air et des questions atmosphériques dans les secteurs d'activité pour un environnement sain et pour les prédictions météorologiques et environnementales.

Pour traiter efficacement des questions environnementales dans tout écosystème, il faut considérer les activités humaines dans une optique holistique pour en gérer les effets. Les initiatives écosystémiques d'Environnement Canada ont recours à une méthode très détaillée, axée sur la collaboration, pour obtenir plusieurs des résultats environnementaux et sociaux du Ministère.

La science est le fondement de ce secteur d'activité. À l'heure actuelle, son point central a trait à la biologie de la conservation de la faune et aux répercussions des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques, bien que d'autres questions fassent aussi l'objet de recherche en même temps. Mentionnons, par exemple, le fait de vérifier les répercussions des pratiques relatives à l'utilisation des terres et les effets cumulatifs des agresseurs, d'étudier le rôle des contaminants par rapport au déclin qu'on signale dans certaines populations fauniques, comme les populations amphibiennes et reptiliennes des zones agricoles, de vérifier l'écotoxicologie de certaines substances prioritaires, dont les substances chimiques qui perturbent le système endocrinien et les effets du mercure sur les huards et d'autres oiseaux piscivores.

Les défis

La conservation de la nature nécessite une gestion internationale. Tous les pays reconnaissent la valeur et la nécessité de préserver les ressources en eau douce, la diversité biologique et les terres humides. Cette constatation a servi de stimulant puissant pour améliorer la coopération internationale à la recherche de solutions. Certaines conventions internationales, comme la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces en péril et la Convention Ramsar (les terres humides d'importance internationale) tiendront une place importante dans les travaux du secteur d'activité de la nature, particulièrement en ce qui a trait à ses responsabilités relatives à la nature et aux eaux.

Pour atteindre et favoriser une meilleure compréhension de la conservation de la biodiversité, il faut intégrer l'effort national et l'effort international.

Malgré ces efforts, nous continuons de perdre des espèces, à l'échelle de la planète, en raison de la pollution, de la dégradation et de la perte

d'habitats. La croissance démographique et l'exploitation et la consommation de ressources non durables continuent à faire pression sur l'environnement. Le défi consiste donc à travailler de pair avec les pays industrialisés pour clarifier les liens qui existent entre la conservation de l'environnement et un développement économique soutenu.

La mondialisation et le commerce international nuisent à la capacité des divers gouvernements de traiter de certaines questions environnementales. Les ententes internationales sur le commerce et leurs institutions, comme l'Accord de libre-échange nord-américain et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, mettent à défi les gouvernements nationaux de trouver des nouvelles façons d'assumer leurs responsabilités en matière d'environnement. Dans le cas du secteur d'activité de la nature, les ententes commerciales influent grandement sur la façon dont le Canada traite de certaines questions, comme la sécurité biologique et les exportations d'eau.



*Environnement
Canada assure un
leadership pour la
mise en œuvre de la
Convention sur la
diversité biologique.*

Résultat à long terme

Conserver la diversité
biologique.

La diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes représente le fondement biologique du développement durable. Les pressions sur la biodiversité ont diminué sensiblement le nombre de certaines

espèces animales et végétales (dont certaines ont été au bord de l'extinction) et ont contribué à faire perdre ou ont endommagé les habitats et les écosystèmes, ainsi que les fonctions essentielles qu'ils remplissent. En 1992, le Canada est devenu le premier pays industrialisé à ratifier la Convention sur la diversité biologique; il s'engageait par là à réhabiliter et à restaurer les écosystèmes, à réglementer ou à gérer les ressources biologiques de façon à assurer leur conservation et leur utilisation durable, à en favoriser le rétablissement, à adopter ou à maintenir les lois et autres dispositions réglementaires nécessaires pour la protection des espèces en péril.

Au cours de l'année écoulée, les responsables du secteur d'activité ont agi de façon à préserver la biodiversité en : signant un Accord pour la protection des espèces à risque au Canada, entreprenant sa mise en oeuvre, appliquant des plans de rétablissement pour neuf espèces et en élaborant trois nouveaux plans de rétablissement, conservant encore 61 752 hectares de plus d'habitats clé de zones humides en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, soit un total de plus de 680 000 hectares au Canada depuis 1986, protégeant environ 20 000 hectares par des dons de terrains et des ententes.

Plans et priorités

Une priorité de ce secteur d'activité consistera à rendre positives les tendances de rétablissement pour les espèces d'oiseaux migrateurs menacées et en péril, et maintenir ou accroître les populations fauniques ciblées. Ses stratégies seront, entre autres, de travailler en association avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre l'Accord, dont l'évaluation des espèces à risque et la conception et l'application des plans de rétablissement des espèces menacées et en péril; avec le public pour augmenter son engagement et sa participation à des mesures de recouvrement; avec la communauté scientifique, pour accroître les recherches sur les questions relatives à la conservation. Parmi les principales mesures, mentionnons le nouveau dépôt au Parlement en 1999 du projet de loi sur les espèces à risque, l'établissement, à l'automne 1999, d'ententes bilatérales pour la mise en œuvre de l'Accord, la nouvelle validation, en 2001, de la liste du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada au moyen de nouveaux critères afin de déterminer le risque d'extinction, la conception et l'application des plans de rétablissement pour les espèces déjà désignées en péril ou menacées.

Une deuxième priorité consiste à renverser les tendances de perte et de fragmentation des habitats et d'élever les normes relatives à la conservation de la biodiversité au Canada et dans le monde. Environnement Canada travaillera de concert avec les organisations non gouvernementales et les propriétaires terriens en vue d'une vision globale de la conservation. Parmi les mesures, il y aura l'application de la mise à jour du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (y compris une initiative relative aux canards de mer) en 1999. Environnement Canada commencera aussi des consultations pour mettre à jour son règlement sur les oiseaux migrateurs à l'automne 1999 et terminera son plan stratégique sur les réserves nationales de la faune et sur une stratégie relative aux aires marines protégées en 1999.

Il est essentiel de travailler en collaboration avec les autres ministères, et avec les provinces et les territoires. Parmi les mesures à prendre, il y aura, d'ici la fin de 1999, la création d'un réseau canadien d'information sur la biodiversité, un programme de travail et des communications nationales liés aux dispositions de la Convention concernant les peuples autochtones aussi avant la fin de 1999, un cadre fédéral de mesure du rendement pour la Stratégie canadienne de biodiversité. Environnement Canada travaillera auprès des organismes fédéraux, provinciaux et internationaux à l'application des dispositions relatives à la faune pour la mise en œuvre de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* et de la *Loi sur la Convention*

concernant les oiseaux migrateurs; il travaillera aussi avec la Gendarmerie royale du Canada et avec les Douanes canadiennes pour appliquer la Convention sur le commerce international des espèces en péril aux postes-frontières internationaux. Pour réduire le nombre de cas où les oiseaux sont enduits de pétrole dans le Canada atlantique, le Ministère, de concert avec ses partenaires, renforcera sa capacité de faire correspondre les empreintes et d'évaluer le recours à l'imagerie RADARSAT pour détecter les déversements de pétrole. Il coordonnera la surveillance et l'application de la loi, vérifiera les déversements de pétrole et intentera des poursuites contre les contrevenants, tout en continuant à y sensibiliser davantage les gens.

Les progrès réalisés seront démontrés par les indicateurs et les objectifs suivants :

<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs</i>
Stabiliser ou accroître les populations d'espèces d'oiseaux migrateurs en péril ou menacées.	Stabiliser ou augmenter, d'ici l'an 2005, les populations de 10 espèces d'oiseaux migrateurs désignées actuellement comme étant en péril ou menacées.
Niveaux de population des espèces ciblées d'oiseaux migrateurs et d'autres espèces fauniques qui sont de compétence fédérale.	D'ici l'an 2001, les populations hivernantes de canards pilets augmenteront de 100 % et les populations de canards mallards, de cygnes trompettes, de cygnes siffleurs et de canards noirs seront stabilisées.
Conserver des aires d'habitat faunique par une protection directe d'Environnement Canada et par des partenariats et des influences du Ministère.	Administrer et protéger l'ours blanc par voie législative d'ici 2001. Protéger un million d'hectares d'habitats, d'ici 2002, en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Protéger, d'ici l'an 2000, une superficie supplémentaire de 6 % par Environnement Canada pour la faune.
Indicateurs de conservation de la biodiversité au Canada et dans le monde. (<i>En préparation</i>)	Réduire de 75 % dans le Canada atlantique, d'ici 2004, les incidences de pollution chronique des mers par le pétrole et qui nuisent aux oiseaux de mer. Mettre en place au sujet de la biodiversité, d'ici 2001, la planification, l'établissement de rapports, la mesure du rendement et l'infrastructure de l'information.



Résultat à long terme

Comprendre et réduire les incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.

Pour une bonne stratégie de gestion axée sur les écosystèmes, il est essentiel de comprendre les structures, les processus et les fonctions des écosystèmes, ainsi que les activités économiques (par exemple, les modifications dans l'utilisation des terres, les intrants, les produits, les

déchets, les réserves de ressources et les flux traversant tous les secteurs); c'est également fondamental pour la prise de bonnes décisions. Les responsables du secteur d'activité sur la nature s'efforcent de comprendre comment les écosystèmes du Canada subissent l'influence des agresseurs d'origine humaine. Ils transmettent aussi cette connaissance aux Canadiens et à la communauté planétaire de façon à ce qu'elle puisse être incorporée dans les décisions.

Parmi les réalisations importantes, il y a eu une stratégie écosystémique pour évaluer la qualité des sédiments dans les écosystèmes d'eau douce, le recours à des isotopes naturels pour repérer les espèces migratrices, l'évaluation scientifique des nutriments et de leurs répercussions sur l'environnement canadien, l'évaluation scientifique de l'état des Grands Lacs, de l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique et des précipitations acides, les lignes directrices nationales pour la protection de la qualité des eaux, du sol et des sédiments, la surveillance régulière des effets des pâtes et papiers sur l'environnement.

Plans et priorités

La première priorité d'Environnement Canada en fonction de ce résultat à long terme consiste à évaluer l'état actuel et les tendances de la santé des écosystèmes, et à en faire rapport. Il s'agira, entre autres, d'établir un système d'avertissement rapide qui détecte les changements dans les écosystèmes, d'ici 2001, et puis aussi, d'ici 2002, de concevoir de nouveaux indicateurs de la santé des écosystèmes.

Une seconde priorité consistera à faire avancer les connaissances sur les répercussions des activités humaines sur les écosystèmes et de fournir des connaissances et des instruments propices à la prise de mesures responsables. Par exemple, ce secteur d'activité publiera huit évaluations scientifiques (comme, les changements atmosphériques, les nutriments et les agents qui perturbent le système endocrinien) d'ici 2002 et, aussi d'ici 2002, il établira une vingtaine de normes

Environnement Canada permet de comprendre sur le plan scientifique l'état des écosystèmes, les agresseurs qui contribuent à leur dégradation, les instruments qui sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'environnement.

scientifiques de la qualité de l'environnement (par exemple, les Lignes directrices canadiennes sur la qualité de l'eau); il concevra aussi, toujours d'ici 2002, de nouvelles techniques et de nouvelles méthodes pour l'assainissement des sédiments.

Voici les indicateurs et les objectifs qui serviront à évaluer les progrès :

<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs</i>
Mesure des répercussions de la science sur les politiques, les programmes et les clients (en préparation).	Améliorer les connaissances sur les répercussions de certains agresseurs particuliers (par exemple, les méthodes d'utilisation des terres, les changements atmosphériques et la pollution atmosphérique, les effets cumulatifs des agresseurs) d'ici 2002. Fournir des connaissances scientifiques et des instruments scientifiques pour la prise de mesures de gestion de façon à réduire les répercussions humaines sur la santé des écosystèmes d'ici 2002*. Soutenir la capacité scientifique et technologique conformément à la politique fédérale des sciences et de la technologie.

* Les objectifs sont mentionnés dans la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.



Les initiatives écosystémiques aident les Canadiens à obtenir des résultats en matière d'environnement, au moyen de partenariats, de ressources en commun, en mettant l'accent sur les sciences, en coordonnant leurs efforts, en partageant l'information et en assurant une large base de soutien pour les mesures à prendre.

Résultat à long terme

Conserver et restaurer les écosystèmes prioritaires.

environnementaux et sociaux. Ces initiatives font fructifier les ressources, elles sont axées sur les données scientifiques, elles coordonnent les efforts, elles engendrent des appuis publics et politiques, elles façonnent les décisions sur l'avenir des écosystèmes.

Au fil des ans, les initiatives écosystémiques d'Environnement Canada ont donné lieu à plusieurs améliorations de l'environnement : elles ont permis de protéger 65 000 hectares d'habitats des oiseaux sauvages dans le bassin du fleuve Fraser, d'établir des plans d'action pour rehausser la durabilité de 13 communautés atlantiques, de réduire de 96 % les effluents toxiques provenant de 50 usines industrielles prioritaires le long du fleuve Saint-Laurent, de réduire de 66 % les émissions de dioxines et de furannes dans le bassin des Grands Lacs.

L'eau est la principale composante de tous les écosystèmes et elle tend à être la composante la plus sujette aux abus. Les ressources en eau du Canada font l'objet de pressions en raison de l'augmentation démographique, de l'urbanisation et du développement industriel. On prévoit que les changements climatiques influenceront directement sur la quantité des eaux canadiennes et sur leur qualité, et qu'ils intensifieront les demandes diverses de ressources en eau provenant de multiples secteurs, qu'ils ajouteront à l'agression sur les écosystèmes aquatiques. Bien que nous ayons fait des progrès considérables pour protéger les eaux douces du Canada, il reste encore beaucoup à faire.

Plans et priorités

L'une des priorités consiste en la mise en oeuvre de la Stratégie fédérale de l'eau douce. Environnement Canada est à orchestrer actuellement l'élaboration de la Stratégie afin de déterminer les questions prioritaires et d'assurer un fondement à des partenariats de collaboration dans la gestion durable de l'eau douce. Les responsables du secteur d'activité de la nature continueront à travailler de concert avec les provinces, les territoires et les gouvernements locaux dans le but d'améliorer et d'intégrer la gestion de l'eau douce. Ils fourniront aussi d'importants renseignements sur la réduction de la pollution de l'eau et sur l'importance d'avoir une eau propre. Parmi les initiatives, mentionnons le renouvellement de la politique fédérale de l'eau d'ici l'an 2000, l'élaboration, aussi d'ici l'an 2000, d'un accord national sur les prélèvements d'eau en vrac (y compris aux fins d'exportation), les activités éducatives de la biosphère qui mettront en évidence les principales questions et les principales réussites dans le cas des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Grands Lacs

Les Grands Lacs contiennent le cinquième de la réserve planétaire d'eau douce de surface. C'est une ressource naturelle très précieuse; elle fournit de l'eau potable à environ 8 millions de Canadiens et elle soutient de nombreuses populations fauniques et 150 espèces de poissons. Le bassin des Grands Lacs engendre 150 milliards de dollars par année en commerce canado-américain, il appuie 45 % de l'industrie du Canada, 25 % de la population agricole du Canada et une industrie de la pêche commerciale de 100 millions de dollars, outre qu'il constitue une voie de transport, une source de production hydroélectrique et de loisirs. Par l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le Canada s'est engagé à protéger " *l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs* ". Pour cela, il fallait l'engagement de tous les ordres de gouvernement, des intervenants non gouvernementaux et des citoyens privés. L'initiative actuelle du gouvernement fédéral Grands Lacs 2000 prend fin en mars 2000, tout comme l'entente Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Au cours des prochains mois, Environnement Canada dirigera les efforts pour concevoir la prochaine phase du programme des Grands Lacs, en consultation avec les partenaires et les intervenants, et pour réaffirmer l'engagement de réaliser un écosystème sain et durable pour le bassin des Grands Lacs.

Une deuxième priorité est le renouvellement du Programme fédéral des Grands Lacs. Il s'agira de faire des recherches sur les nouvelles méthodes d'évaluation, de conservation et de restauration des écosystèmes prioritaires et de nouer de nouveaux partenariats pour aborder les priorités environnementales dans le bassin des Grands Lacs. Il faudra, par contre, négocier de nouveau l'entente Canada-Ontario et renouveler l'engagement du Canada, d'ici l'an 2000, de rendre durable l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Une troisième priorité résidera dans l'inauguration de l'Initiative de l'écosystème du Nord. En fait, le Ministère travaillera avec d'autres partenaires dans une initiative multirégionale unique en son genre pour définir les priorités de l'écosystème du Nord. Cette initiative sera la principale contribution aux travaux du gouvernement fédéral dans le domaine des sciences et de la technologie dans le Nord. Cela voudra dire de nouer, d'ici 2001, des partenariats dans le but d'évaluer les répercussions des changements atmosphériques et d'établir les priorités; il s'agira aussi de déterminer les priorités, d'ici 2000, des écosystèmes de nos partenaires pour le nord du Labrador et le Nouveau-Québec.

En outre, le Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique, le Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, l'Initiative relative à l'écosystème des rivières du Nord et l'Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie entreront tous dans de nouvelles phases pour donner suite aux préoccupations uniques, de nature environnementale, économique et sociale de leurs zones et collectivités ciblées respectives.

Les progrès seront mesurés en fonction des indicateurs et des objectifs suivants :

<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs</i>
<i>En préparation</i>	Établir un accord national sur les prélèvements d'eau en vrac (y compris à des fins d'exportation) d'ici 2001.
	Établir un programme canadien de l'écosystème du bassin des Grands Lacs d'ici l'an 2000.
	Établir des priorités et des plans d'action afin d'assurer la durabilité des communautés et des écosystèmes du Nord (y compris les répercussions sur les écosystèmes des changements atmosphériques et des grands réaménagements du Nord) d'ici 2001.
	Établir les priorités pour le nord du Labrador et le Nouveau-Québec, déterminées par les partenaires dans l'initiative de l'écosystème du Nord, d'ici l'an 2000.

Prévisions météorologiques et environnementales

Le secteur d'activité des prédictions météorologiques et environnementales d'Environnement Canada consiste à aider les Canadiens à respecter l'environnement et à s'y adapter, à court et à long terme, de façon à réduire les effets négatifs de l'environnement sur les Canadiens, sur leurs biens et sur leur gagne-pain. Ses deux principaux résultats résident dans la réduction des effets du temps (météo) et des risques connexes et dans l'adaptation aux changements qui surviennent dans l'atmosphère, l'hydrosphère et la cryosphère.

L'objectif du secteur d'activité sur les prédictions météorologiques et environnementales consiste à aider les Canadiens à s'adapter à leur environnement en des façons qui protègent leur santé et leur sécurité, qui optimisent leur activité économique et qui améliorent la qualité de leur environnement.

Dépenses prévues (en millions \$)

Résultats	Prévisions des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Réduire l'effet des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie	167,5	160,8	155,3	153,4
S'adapter aux changements quotidiens et à plus long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces	66,7	63,9	62,4	61,4
Dépenses brutes prévues	234,2	224,7	217,7	214,8
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(60,4)	(56,5)	(56,5)	(58,5)
Dépenses nettes prévues	173,8	168,2	161,2	156,3

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Les variations d'année en année sont surtout attribuables à la réduction des niveaux des ressources, due au réaménagement, pour l'an 2000, des systèmes pangouvernementaux essentiels à la mission.

Le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales fournit aux Canadiens les renseignements nécessaires pour protéger leur santé, leur sécurité et leurs biens et pour optimiser l'efficacité économique. En activité 365 jours par année et 24 heures sur 24, il renseigne les Canadiens sur l'état passé, présent et futur de l'environnement physique. Voici des exemples de ses produits et services : prévisions météorologiques, avertissements d'intempéries violentes et extrêmes, qualité de l'air qui a atteint un niveau dangereux, conditions atmosphériques, quantité d'eau dans nos lacs et nos rivières, prévisions de l'état des glaces et conditions des vagues dans nos océans et nos eaux intérieures, prédictions de l'état de notre climat.

Environnement Canada veille à l'avancement des sciences de l'atmosphère et des prédictions de l'environnement. Ses services météorologiques reçoivent environ 50 millions d'appels téléphoniques par année; ses sites Internet sont parmi les plus fréquemment visités au pays et, selon les sondages, plus de 80 % des Canadiens vérifient les

prévisions météorologiques tous les jours. Par ce secteur d'activité, Environnement Canada traduit ses données scientifiques en services opérationnels au bénéfice du Canada et des Canadiens, par exemple, ses prévisions de l'ozone et des rayons ultraviolets, et le transport des précurseurs de précipitations acides, des radionucléides et des cendres volcaniques (un grand risque pour l'aviation).

La modélisation de l'atmosphère et du climat, l'analyse et les services scientifiques qui servent de soutien aux résultats de ce secteur d'activité appuient également les autres secteurs d'activité. Par exemple, le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales fournit au secteur d'activité pour un environnement sain les données de recherche à l'appui du Protocole de Kyoto, et l'élaboration de normes pancanadiennes pour les particules et l'ozone troposphérique. Ce secteur d'activité répond aussi aux exigences du secteur d'activité de la nature pour la recherche sur les répercussions des changements atmosphériques et des rayons UVb. L'infrastructure qui appuie ce secteur d'activité soutient aussi d'autres exigences relatives à l'infrastructure du Ministère, comme la Voie verte et les communications internes.

Initiative de recherche pour les prédictions environnementales dans l'Atlantique

Une réponse stratégique à l'initiative de prédictions environnementales est illustrée par l'établissement de l'initiative de recherche sur les prédictions environnementales dans l'Atlantique, à Halifax. Dans cette initiative d'avant-garde, Environnement Canada s'est fait le partenaire d'un certain nombre d'organismes, dont le ministère des Pêches et des Océans, l'Université Dalhousie, l'Université McGill et MARTEC (une entreprise privée de Halifax). Les recherches s'orienteront surtout sur la simulation environnementale et les prédictions régionales sur toutes les échelles temporelles (p. ex., horaire à hebdomadaire) dans le Canada atlantique. Les premiers efforts consisteront à intégrer les modèles atmosphériques dans les modèles chimiques océaniques, hydrologiques et atmosphériques. Il en résultera de meilleures prévisions et de meilleurs avertissements régionaux pour ce qui est de l'état des mers, des ouragans, du niveau de l'eau et de la qualité de l'air, ce qui avantagera le public.

La recherche à Environnement Canada fait de plus en plus appel à plusieurs disciplines. L'une des contributions de ce secteur d'activité consiste à améliorer sa capacité de prédiction en matière d'environnement. L'atmosphère rejoint à peu près chaque partie de

l'environnement. C'est un prolongement naturel de la capacité du secteur d'activité de prédire les conditions atmosphériques pour relever le plus grand défi de prédictions environnementales. Il s'agit d'appliquer les techniques analytiques et la modélisation à la prédiction des états ou scénarios futurs de l'environnement physique. Les prévisions environnementales comprennent tout un éventail de produits, des prévisions de la qualité de l'air jusqu'aux prévisions de la répartition des espèces de papillons, selon toutes les échelles temporelles, à partir des avertissements à très court terme jusqu'aux projections climatiques à très long terme.

Par ce secteur d'activité, Environnement Canada donne suite à l'une des composantes de sa première stratégie de développement durable — fournir aux Canadiens les instruments qui leur permettront de prendre de sages décisions dans un milieu changeant.

Les défis

Le secteur d'activité des prédictions météorologiques et environnementales continue à s'adapter à son niveau réduit de ressources. Il a réaménagé ses réseaux de stations météorologiques, il a rationalisé et automatisé ses réseaux de surveillance des eaux et d'observation du climat, il a réduit son personnel, il a eu recours plus souvent à la technologie. Les défis les plus urgents consistent à veiller à ce que ce secteur d'activité puisse maintenir son infrastructure, et aussi à maintenir, à qualifier et à renouveler ses ressources humaines par des compétences, des instruments et un recrutement appropriés.

Pour produire des prévisions et des avertissements, le secteur d'activité compte sur un échange de données à l'étendue de la planète. L'Organisation météorologique mondiale (Environnement Canada y représente le Canada) coordonne l'échange et la répartition de données. La météorologie et l'hydrologie, ainsi que les sciences connexes, dépendent non seulement de données planétaires mais aussi de la vaste infrastructure du Canada, dont la plupart des normes sont établies à l'échelle internationale. En raison de l'évolution continuelle et rapide de la technologie, l'infrastructure a un cycle de vie utile moyen de seulement cinq à sept ans. Pour pouvoir remplir nos obligations internationales, l'infrastructure doit recevoir régulièrement des investissements dans les technologies actuelles et nouvelles.

Les services météorologiques et hydrologiques sont devenus une ressource stratégique. Comme la variabilité de l'atmosphère s'accroît, que l'infrastructure économique vieillit, les pressions du développement sur l'environnement augmentent et les humains sont de plus en plus exposés aux risques naturels et anthropiques de l'environnement. Par conséquent, ils doivent pouvoir compter davantage sur des prévisions et des avertissements exacts et opportuns en matière de météorologie et être de mieux en mieux renseignés sur l'environnement. Par exemple, ils veulent recevoir de plus longs préavis pour les avertissements de tornade et de grêle, ils veulent des réseaux en temps réel de surveillance du niveau de l'eau et de meilleures prévisions en temps de lourdes précipitations. Ces renseignements sont essentiels pour réduire au minimum les risques et leur permettre de s'adapter aux conditions changeantes tout en tirant avantage des perspectives que représentent ces changements.

Environnement Canada doit maintenir ou améliorer sa capacité de prévoir les risques et les événements de l'environnement et ainsi permettre aux Canadiens d'avoir plus de temps pour bien s'y préparer ou s'y adapter.

Pour des raisons de compétitivité et de souveraineté, il est important que le Canada puisse maintenir une capacité de comprendre et de prédire ses propres ressources météorologiques et hydriques. Cependant, le secteur météorologique subit les effets des forces du marché et de la mondialisation. Les organisations météorologiques étrangères se livrent une concurrence vive pour obtenir leur part du marché. Les utilisateurs de plus en plus raffinés exigent un meilleur accès à l'information, plus d'exactitude, de plus longs préavis, des prédictions adaptées à la situation. Il est essentiel de maintenir des relations satisfaisantes avec les clients clés.

Les partenariats représentent un facteur essentiel pour l'exécution de ce secteur d'activité; par exemple, le programme hydrométrique dépend du partenariat avec les provinces et les territoires, les relations avec les médias sont indispensables, tout comme le sont les relations avec les autres ministères du gouvernement et les universités. Au fur et à mesure de l'évolution des besoins, ce secteur d'activité doit s'adapter aux attentes sans cesse nouvelles de ses partenaires.

Dans ce contexte en constante évolution, Environnement Canada a mené une étude sur la diversification de la prestation des modes de service pour déterminer les risques et les problèmes. Il étudie maintenant des options pour résoudre ces problèmes de façon à placer ce secteur d'activité dans un avenir durable.



Résultat à long terme

Réduire les effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.

réagir de façon à se protéger, à protéger leurs biens et leurs entreprises.

Environnement Canada informe les Canadiens des risques imminents et à très court terme provenant de leur environnement physique. Au moyen d'avertissements, de prévisions et d'avis, Environnement Canada poursuit son objectif qui est de faire en sorte que les Canadiens aient les connaissances voulues et le temps nécessaire pour

Plans et priorités

La priorité la plus immédiate de ce secteur d'activité est de faire fonctionner les systèmes critiques de sa mission (qui sont grandement vulnérables au problème de l'an 2000). Pour atteindre son objectif de conformité de l'an 2000 d'ici juin 1999, il faudra réduire de beaucoup la mise au point discrétionnaire de la technologie de l'information.

Au-delà de cette pression immédiate, la priorité consistera à assurer le bon état à long terme du système de prévisions et d'avertissements météorologiques d'Environnement Canada. Tout aussi important sera la modernisation de l'infrastructure météorologique et hydrométrique de ce secteur d'activité, dont l'installation de 10 nouveaux radars Doppler et la rénovation de 16 autres d'ici 2003-2004. Les recherches relatives à la détection et à la prévision du temps cibleront les prédictions météorologiques et climatiques extrêmes. Nous prendrons des mesures pour resserrer la cohésion et l'uniformité des programmes nationaux de prévisions et d'avertissements météorologiques par l'application d'un cadre de normes nationales établies pour toutes les fonctions en 1999-2000.

Les services hydrologiques représentent une importante constituante de ce secteur d'activité. Les recommandations de la référence de l'inondation de la rivière Rouge de 1999-2000 du Comité mixte international seront mises en oeuvre, les partenariats et les ententes fédérales-provinciales pour le Programme de l'eau seront renouvelés en 2001-2002, les applications hydrométriques seront établies pour 2000-2001 en ce qui concerne le débit de l'eau et les déversements de produits chimiques et d'hydrocarbures de part et d'autre des frontières.

Par suite du profil démographique de son personnel professionnel et d'une décennie de recrutement très limité, ce secteur d'activité doit dès lors appliquer un ensemble complet de mesures propres à donner un nouvel élan à ses ressources humaines.

Les progrès réalisés par rapport à ces priorités et à ces stratégies seront mesurés par les indicateurs et les objectifs suivants :

<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs</i>
État de préparation des systèmes critiques de la mission pour l'an 2000.	Conformité à l'an 2000 des systèmes critiques de la mission et plans d'urgence en juin 1999. Adoption en avril 1999 de plans de continuité des activités en l'an 2000.
Proportion des systèmes de surveillance (en valeur monétaire) au cours de leur durée prévue.	90 % des systèmes de surveillance dans leur durée de vie prévue d'ici 2003-2004.
Délai moyen entre, d'une part, la diffusion des avertissements de violentes intempéries l'été et des avertissements marins et, d'autre part, la perturbation comme telle (préavis de l'avertissement).	Appliquer pour 2000-2001 les normes de service pour le préavis des avertissements.
Exactitude des avertissements de violentes intempéries l'été et des avertissements marins.	Répondre, 80 % du temps, aux normes de service pour l'exactitude des avertissements au plus tard en 2000-2001.
Satisfaction du client pour les services d'avertissements et de prévisions (soit la qualité, l'utilité, l'opportunité et l'accessibilité).	Améliorer de 10 % la satisfaction concernant l'exactitude des avertissements au plus tard en 2001-2002 par rapport à l'année de référence 1997-1998.

Pour surveiller les phénomènes météorologiques et autres de l'environnement physique, pour les comprendre et les prédire, il faut un investissement considérable dans l'infrastructure et un personnel qualifié.



Résultat à long terme

Adaptation aux changements quotidiens et à plus long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.

Pour pouvoir prendre des décisions éclairées quant à leur santé, à leur sécurité et à leur prospérité, les Canadiens doivent comprendre les changements qui surviennent dans leur environnement physique, leurs vulnérabilités et les perspectives que ces changements peuvent leur offrir. Les gouvernements doivent comprendre les changements apportés

à leur environnement physique, ainsi que leurs répercussions possibles, de façon à pouvoir élaborer une politique apte à réduire la vulnérabilité du Canada à ces changements.

Environnement Canada s'est acquis une réputation internationale pour ses techniques et ses modèles de prévision et de prédiction; par exemple, sa version à haute résolution du modèle polyscalaire de l'environnement planétaire qui peut être utilisé pour prévoir plus exactement les conditions météorologiques et fournir une meilleure base pour mettre au point d'autres produits de l'environnement.

Plans et priorités

L'une des priorités de ce secteur d'activité consiste à maintenir la capacité scientifique d'Environnement Canada comme base de ses services météorologiques et de l'élaboration de sa politique relative aux changements atmosphériques et climatiques. Environnement Canada modernisera ses réseaux et sa capacité de mesure, en particulier, son réseau d'observation de l'ozone stratosphérique et des rayons ultraviolets. Ce secteur d'activité se concentrera sur les avantages communs de la recherche sur les changements climatiques, par exemple, en étudiant les effets des changements climatiques sur la biodiversité et sur l'adaptation des espèces et en construisant des scénarios régionaux des changements climatiques pour 2000-2001.

Une deuxième priorité consistera à élargir le champ de l'information météorologique et environnementale à l'appui de divers secteurs économiques. Il s'agira d'étendre sa capacité de recherche et de développement en association avec la communauté universitaire et le secteur privé de façon à améliorer les prédictions à partir des modèles climatiques et météorologiques par suite d'une meilleure représentation des nuages et des aérosols, et ce, pour 1999-2000, à concevoir un modèle d'équilibre thermique à l'appui du programme de l'état des routes pour 2000-2001, à mieux nous faire comprendre la variabilité et les tendances des extrêmes climatiques du Canada au point de vue des

*Environnement
Canada maintiendra
sa capacité
scientifique comme
fondement de ses
services
météorologiques et
de l'élaboration de
sa politique liée aux
changements
atmosphériques et
climatiques*

précipitations, du vent et des températures pour 2000-2001, de concevoir des techniques quadridimensionnelles d'assimilation des données pour ses modèles numériques, pour 2001-2002.

Ce secteur d'activité s'efforcera de renforcer la culture de service et de renouveler les relations avec les clients et les partenaires, par la mise au point de produits spécialisés pour les médias et le secteur des transports, pour 2001-2002, et par la mise au point d'instruments destinés à l'éducation des médias et du public sur les questions relatives aux changements climatiques et à l'atmosphère, pour 2000-2001.

Les progrès en vue des priorités et des stratégies seront mesurés par les indicateurs et les objectifs suivants :

<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs</i>
Sensibilisation des Canadiens aux changements à leur environnement physique et aux effets de ces changements sur leur santé et leur sécurité.	Augmentation de 10 % de la sensibilisation aux changements climatiques et à la variabilité du climat par rapport à l'année de base 1999-2000 d'ici 2001-2002.
	Augmentation de 10 % de la sensibilisation à l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique et aux effets sur la santé humaine par rapport à l'année de base 1999-2000 d'ici 2001-2002.
Degré d'accord de ceux qui sont visés par les politiques environnementales avec la base scientifique des politiques.	Haut degré de confiance dans la crédibilité de données scientifiques, comme en témoigne la consultation auprès des intervenants.
Satisfaction des clients commerciaux et des partenaires gouvernementaux.	Application de normes de service pour les produits de la glaciologie et de l'aviation conformément aux ententes signées par les clients.
Satisfaction du public et du gouvernement pour les produits et les services (y compris l'exactitude, l'utilité et l'accessibilité).	Application, 80 % du temps, des normes de service pour les produits et les services d'ici 2000-2001.*
	Augmentation de 10 % de la satisfaction du public et du gouvernement pour les produits et les services d'ici 2001-2002 par rapport à l'année de base 1997-1998.*
	Première réaction à toutes les plaintes dans les 48 heures qui suivent la réception de ces plaintes, avant 2001-2002.

* *Les objectifs sont mentionnés dans la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.*

Gestion, administration et politiques

L'objectif du secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques consiste à intégrer une gestion ministérielle stratégique et efficace de façon à obtenir des résultats sur le plan de l'environnement.

Le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques assure le soutien et l'action des autres pour les buts de l'environnement et du développement durable. Le mandat du secteur d'activité consiste à concevoir une gestion intégrée pour le Ministère, c'est-à-dire son programme stratégique à moyen et à long terme, ses qualités de chef, ses partenariats, et ses moyens novateurs pour informer les citoyens et fournir des services de soutien efficaces et novateurs.

Le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques comprend ce qui suit : établissement d'une orientation stratégique et élaboration des politiques, établissement et coordination des relations extérieures avec la communauté internationale, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones, les jeunes, les collectivités canadiennes, la prestation de services ministériels essentiels et du soutien qui en découle, y compris les systèmes et services de planification et des finances, la technologie de l'information, le fonds d'information, les ressources humaines, la sécurité et l'administration de l'actif et des installations, et les systèmes de gestion de l'environnement.

Dépenses prévues (en millions \$)

Résultats	Prévisions des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Priorités et plans stratégiques et intégrés en matière de politiques	73,4	55,3	50,9	51,6
Une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs	40,9	39,1	39,5	39,3
Dépenses brutes prévues	114,3	94,4	90,4	90,9
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	-	-	-	-
Dépenses nettes prévues	114,3	94,4	90,4	90,9

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Les variations d'année en année sont surtout attribuables au règlement de la revendication sur le méthylcyclopentadiényl manganèse tricarbonyle (MMT) et à l'assainissement environnemental d'une propriété à bail en 1998-1999, et à la diminution des fonds reçus pour la charge de travail en 2000-2001.

Le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques assure une partie du contexte pour la planification et l'administration des autres secteurs d'activité par l'analyse des réalités externes et des tendances, par sa définition des priorités ministérielles et par l'affectation des ressources ministérielles. Il doit veiller à ce que les programmes d'orientation de tous les secteurs d'activité soient cohérents et que les mesures qu'ils proposent se renforcent mutuellement. Par son programme de financement d'ÉcoAction 2000,

le secteur d'activité appuie l'action communautaire, la sensibilisation du public et l'éducation en matière d'environnement qui sont conçues pour donner des résultats à partir de ses autres secteurs d'activité. Il appuie également les autres secteurs d'activité en perfectionnant les compétences et en mettant au point les instruments nécessaires pour qu'on utilise à meilleur escient les ressources limitées.

Par ce secteur d'activité, Environnement Canada exécute trois composantes de sa stratégie de développement durable, qui est de renforcer sa capacité interne d'atteindre ses buts de développement durable, de favoriser le développement durable et de donner l'exemple pour l'écologisation des opérations gouvernementales. Le secteur d'activité mènera aussi à l'élaboration d'une deuxième stratégie ministérielle de développement durable, demandée pour la fin de l'an 2000.

Les défis

Plusieurs facteurs présideront à l'établissement de priorités dans le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques au cours des trois à cinq prochaines années. Bien que certains imposent des contraintes, d'autres présenteront des perspectives.

C'est une lapalissade de dire que nous demeurons dans une ère d'information. Dire que le gouvernement se trouve à l'ère de l'information, cela signifie qu'il doit traiter avec les citoyens d'une manière de plus en plus ouverte et transparente dans laquelle les points de contact se multiplient, le dialogue devient permanent, les intervenants sont de mieux en mieux renseignés, les alliances et les partenariats sont de plus en plus sujets à changer. Assurer un leadership, engager les citoyens et administrer les services dans ce contexte mettent à l'épreuve les méthodes traditionnelles et les écoles de pensée conventionnelles de la fonction publique.

Les priorités d'orientation du gouvernement, au moment où il commence la deuxième moitié de son mandat, posent plusieurs défis. Parmi ses priorités, il y a l'union sociale avec l'accent sur les soins de santé et la réforme fiscale pour les Canadiens. Bien des questions qui ont trait à l'environnement se rapportent également à la santé humaine et aux questions économiques. Ces défis consistent, cependant, à créer des occasions pour faire avancer la durabilité environnementale, sociale et économique du Canada bien avant dans le nouveau millénaire. La promotion de l'élaboration d'une politique horizontale, axée sur sa forte capacité d'orientation, sera essentielle pour tirer profit de ces perspectives.

Pour relever le défi de répartir les ressources limitées et celui d'optimiser les dépenses, le Ministère doit chercher des méthodes novatrices de gestion et de responsabilisation.

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral s'est engagé à mieux rendre compte de ses activités au Parlement. Il a qualifié ce défi de contrôleur moderne. Il s'agit de relier la mesure du rendement et les décisions relatives aux ressources par un processus intégré de planification et de rapport. Pour Environnement Canada, le défi consiste à définir clairement les résultats et leurs coûts pour lesquels le Ministère peut être tenu directement comptable.

Le défi le plus important que doit relever Environnement Canada a trait à la gestion des dépenses dans son sens le plus simple, c'est-à-dire que la gestion des dépenses équivaut à l'établissement des priorités de façon à déployer les ressources limitées le plus efficacement possible au fur et à mesure que la charge de travail continue à s'accroître et que les défis continuent à se présenter sur le plan de l'organisation. Depuis l'examen des programmes, les ressources d'Environnement Canada ont été effectivement plafonnées. La charge de travail continue à augmenter au fur et à mesure que de nouveaux problèmes surgissent et que les questions de politique et les attentes des Canadiens continuent à être en hausse. Parmi les défis provenant des projections démographiques, il y a le roulement, l'évolution des exigences relatives aux compétences et les objectifs d'équité. Il y a aussi d'autres défis en matière d'administration : les coûts extraordinaires du Ministère (p. ex., la norme générale de classification, le bogue de l'an 2000, une infrastructure de capital vieillissante) et les pressions qui se font de plus en plus fortes sur les activités de base (p. ex., l'application). Le nouveau cadre de gestion d'Environnement Canada répond en partie à cette demande croissante; il devrait améliorer la capacité du Ministère d'établir des priorités stratégiques et de relier le rendement à la gestion de ses ressources.



Résultat à long terme

Priorités et plans stratégiques et intégrés en matière de politiques.

Pour qu'il soit efficace, le programme d'orientation d'Environnement Canada doit transcender les pressions à court terme, répondre aux besoins à long terme du gouvernement et des partenaires non gouvernementaux (nationaux et internationaux), être communiqué aux intervenants et au public et avoir leur appui.

Plans et priorités

Pour s'assurer de l'appui et de la participation du public dans le programme d'Environnement Canada axé sur les résultats, la priorité consiste à renseigner les Canadiens sur les questions environnementales par des moyens novateurs et à les engager dans les initiatives d'orientation du gouvernement fédéral. Par exemple, Environnement Canada établira et appliquera un plan de communications stratégique et des activités de sensibilisation qui porteront spécialement sur les principales priorités, comme les changements climatiques, la nature, les substances toxiques, la météorologie, les partenariats et le programme international d'Environnement Canada.

... une stratégie globale pour améliorer la capacité des collectivités... pour prendre des mesures à l'appui d'un environnement propre, de la préservation de la nature et du développement durable.

Fort de ses nombreux programmes d'appui à l'action communautaire, Environnement Canada élaborera une stratégie complète qui servira à améliorer la capacité des communautés locales et des communautés d'intérêts de passer à l'action à l'appui d'un environnement sain, de la préservation de la nature et du développement durable.

Environnement Canada favorisera l'utilisation de meilleures pratiques, le réseautage, le partage de l'information et la mise au point d'instruments propres à aider l'action communautaire et l'utilisation efficace des ressources limitées. Le Ministère favorisera et appuiera, en particulier, les Éco-collectivités du Millénaire comme moyen de reconnaître et d'encourager l'application et l'échange de connaissances et d'expériences communautaires.

LE NUNAVUT

Le 1^{er} avril 1999, le Canada créera deux nouveaux territoires : les Territoires du Nord-Ouest, version modifiée, et le Nunavut. Le nouveau territoire de l'est de l'Arctique aura les mêmes attentes de la collaboration et du soutien du gouvernement fédéral comme n'importe quelle autre province ou territoire. Les Inuit ont été de bons gardiens de l'environnement depuis des milliers d'années. Mais les changements environnementaux à l'échelle planétaire perturbent les écosystèmes sensibles et le recours traditionnel à la faune. Par conséquent, le mandat d'Environnement Canada se rapporte particulièrement au Nord du Canada. Comme partenaire de la gérance de l'environnement du Nord, Environnement Canada intensifiera sa présence et ses programmes dans l'Arctique de l'Est. Son personnel basé à Iqaluit et son autre personnel ministériel travailleront avec les conseils de cogestion des ressources, les communautés et le gouvernement du Nunavut pour appliquer le développement durable dans le nouveau territoire. Le Ministère continuera à respecter ses obligations législatives et à s'efforcer de fournir un service de qualité équivalent à celui qu'il offre ailleurs au Canada. La perte du soutien assuré auparavant par le projet de plateau continental polaire est un obstacle à la gestion du fragile écosystème de l'Arctique. Cependant, Environnement Canada continuera à poursuivre ses efforts pour améliorer les sciences du Nord à l'appui de ses partenariats avec les peuples du Nord.

Une autre stratégie consistera à améliorer la gestion de l'information et des données d'Environnement Canada et ses méthodes de diffusion, dont une meilleure utilisation de sa présence sur Internet (la Voie verte). Par exemple, il recourra davantage à la capacité interactive de la Voie verte avec ses clients. Il appuiera les travaux de la communauté de l'éducation environnementale en vue d'incorporer le développement

durable dans tous les secteurs de l'éducation. Il bâtira et étendra les réseaux de jeunes engagés (à commencer par la Table ronde des jeunes et le Réseau Polaris) en vue d'incorporer leurs perspectives dans les politiques environnementales.

Comme il est si important d'être grandement résolu à établir un programme environnemental intégré qui transcende les responsabilités ministérielles individuelles, la stratégie d'Environnement Canada consiste à exercer ses qualités de chef et son influence auprès de partenaires clés pour présider à cet engagement. Avec les organismes centraux et les autres ministères fédéraux, Environnement Canada établira un programme de liaison pour que l'environnement soit partie intégrante des priorités de l'orientation de l'ensemble du gouvernement.

Les décisions relatives aux politiques, aux priorités et aux plans devraient prévoir l'engagement et l'intégration des considérations économiques, environnementales, sociales et équitables à court et à long terme.

Avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et d'autres ministères fédéraux, Environnement Canada travaillera à élaborer une stratégie pangouvernementale pour faire avancer le programme de l'environnement et du développement durable dans les enceintes internationales. Avec le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, Environnement Canada appliquera des ententes d'harmonisation et établira des ententes supplémentaires dans les nouveaux secteurs prioritaires. Avec les organisations non gouvernementales et les groupes industriels qui s'occupent d'environnement et de santé, Environnement Canada élaborera une stratégie pour qu'ils s'engagent dans de vastes consultations relatives aux politiques. Avec les Premières Nations, Environnement Canada établira un mécanisme permettant d'assurer avec eux un partenariat et un dialogue continus dans les initiatives d'orientation du Ministère. Il encouragera aussi la création d'un cadre pour que les Autochtones puissent participer aux affaires du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

Environnement Canada se soucie particulièrement de promouvoir et d'appuyer l'intégration de l'environnement et de l'économie dans l'élaboration des politiques. Il tirera profit des occasions qui lui seront accordées pour puiser dans sa capacité politique actuelle en vue du développement durable. Il collaborera avec les ministères à vocation économique du gouvernement fédéral pour faire en sorte que les politiques économiques soient compatibles avec les buts de l'environnement. L'élaboration de la deuxième stratégie de développement durable d'Environnement Canada sera l'occasion de poursuivre les travaux du Ministère dans ce domaine.

Les progrès réalisés seront mesurés par les indicateurs et les objectifs suivants :

<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs</i>
Établissement de priorités claires et efficaces en matière de politiques, qui soient intégrées dans les priorités de l'ensemble du gouvernement.	Programmes coordonnés de développement durable avec les secteurs clés (p. ex., la santé) d'ici la fin de l'an 2000.*
Renforcement de l'appui aux priorités environnementales du gouvernement fédéral et à l'engagement actif dans l'application de ces priorités par les partenaires clés.	Prise en considération régulière, dans les décisions d'Environnement Canada, des perspectives et des connaissances des peuples autochtones et de leur capacité de participer aux projets et initiatives de développement durable, d'ici la fin de l'an 2000.*
	Élargissement de 25 %, d'ici la fin de l'an 2000, du réseau actuel de jeunes d'Environnement Canada pour faire en sorte que les divers jeunes du Canada apportent leurs perspectives et leurs connaissances dans les processus décisionnels d'Environnement Canada.*
	Ajouter à l'initiative pangouvernementale de recherche sur les politiques, d'ici l'an 2000, une composante du développement durable.*
Les collectivités locales et les communautés d'intérêts peuvent mieux passer à l'action et partager l'information.	Une centaine de localités bénéficieront, d'ici la fin de l'an 2000, du partage de l'information et des activités de réseautage en vertu de l'initiative des Éco-collectivités du Millénaire (ECM).*
Définition claire et avancement des intérêts environnementaux du Canada sur la scène internationale.	Une stratégie internationale pour l'ensemble du gouvernement pour faire avancer le programme de l'environnement et du développement durable dans les enceintes internationales, d'ici la fin de l'an 2000, en collaboration avec le MAECI et d'autres ministères fédéraux.
Nombre d'utilisateurs des sites Internet d'Environnement Canada et de ses produits d'information.	Une augmentation de 20 % dans le nombre de visites au site de la Voie verte d'Environnement Canada, d'ici l'an 2000.*

* Les objectifs sont mentionnés dans la *Stratégie de développement durable d'Environnement Canada*.



Résultat à long terme

Une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs.

Ce résultat vise à faire en sorte que le Ministère ait le contexte et la capacité administrative de réaliser ses résultats dans le cadre de la gestion des dépenses en cours. Cela signifie de fournir les cadres, les principes et les systèmes pour orienter de bonnes décisions administratives, et les

compétences et les processus pour soutenir un effectif motivé et productif. L'une des contributions importantes du secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques consiste à donner un "avertissement prématuré" du besoin de passer à l'action pour maintenir la capacité ministérielle.

Plans et priorités

À Environnement Canada, le poste de contrôleur signifie de fournir les cadres, les principes et les systèmes pour orienter de bonnes décisions de gestion ainsi que les compétences et les méthodes pour soutenir un effectif motivé et productif.

L'une des grandes priorités d'Environnement Canada en 1999-2000 consistera à assumer ses responsabilités reliées à l'an 2000. Cela voudra dire de corriger, de vérifier et d'appliquer les versions des systèmes ministériels. Il s'agira également d'appuyer les efforts du groupe national de planification des éventualités de façon à identifier et à aborder les risques liés à l'an 2000 associés à certains aspects particuliers de l'infrastructure nationale (traitement des égouts et des déchets, matériaux dangereux, météorologie).

La priorité gestionnelle d'Environnement Canada consiste à renforcer la capacité du Ministère de prendre des décisions stratégiques et intégrées. L'une des stratégies est d'assurer un leadership à l'heure des choix par l'établissement de cadres ministériels, y compris un programme ministériel de gestion de l'environnement (dont un plan d'action triennal pour administrer les lieux contaminés du Ministère) au plus tard en mai 1999, un cadre de gestion immobilière au plus tard en septembre 1999 et un cadre de technologie de l'information et de gestion de l'information au plus tard en octobre 2000.

Une deuxième stratégie consistera à intensifier la gestion du rendement du Ministère. Plus précisément, nous compléterons, d'ici juin 2000, les stratégies de mesure du rendement pour chacun des principaux indicateurs de résultats du Ministère. Le Ministère favorisera aussi les compétences dans la gestion du rendement, en particulier dans l'affectation des ressources, la mesure du rendement et l'analyse financière.

Une troisième stratégie consistera à améliorer l'accessibilité, la qualité, l'utilité et l'opportunité de l'information de gestion. De façon particulière, la stratégie d'information financière du Ministère sera entièrement mise en oeuvre au plus tard en avril 2001.

Nous renforcerons aussi les systèmes de gestion qui président aux décisions ministérielles; en particulier, un système de rapport sur les ressources humaines, sur les finances et sur l'information relative au rendement sera entièrement établi au plus tard en mars 2002.

La deuxième priorité de gestion ministérielle consiste à édifier un effectif de plus en plus motivé, de mieux en mieux qualifié et vraiment représentatif. Nous établirons, entre autres stratégies, une ligne de base de la santé de l'organisation. En particulier, le Ministère fera une étude organisationnelle sur l'application de la norme générale de classification et des sondages sur la santé de l'organisation au cours des exercices 2000-2001 et 2001-2002.

Il sera particulièrement important de renforcer les partenariats entre la communauté des ressources humaines et les chefs hiérarchiques dans la gestion des ressources humaines. Pour établir cette relation, l'une des stratégies consistera à adopter une optique intégrée pour la capacité organisationnelle entre les secteurs d'activité et à l'intérieur de ces secteurs d'activité, notamment un cadre de gestion des ressources humaines axé sur les résultats et fondé sur les compétences. Entre autres éléments, mentionnons la mise en place d'un nouveau régime particulier de dotation du personnel au cours de l'exercice 1999-2000; des plans d'action de recrutement, de rétention et de diversité pour toutes les grandes unités organisationnelles au cours de l'automne 2000; une gestion axée sur la compétence dans tout le Ministère en 2002.

Une autre stratégie portera sur la technologie, les systèmes et les produits d'information pour accroître l'accessibilité, l'intégration et l'utilité des données et des renseignements relatifs aux ressources humaines. Par exemple, nous mettrons au point des instruments de rapport pour appuyer l'analyse démographique, la planification et les prévisions de la succession au plus tard à l'automne 1999; nous établirons un système amélioré d'information de gestion en matière de ressources humaines d'ici la fin de l'exercice 1999-2000.

Les progrès réalisés en vue de ce résultat à long terme seront mesurés par les indicateurs et les objectifs suivants :

<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs</i>
Qualité des décisions ministérielles (éclairées, réalistes et communiquées au personnel).	Tous les programmes en cours et à venir seront financés selon l'information relative à la mesure du rendement, au plus tard en 2001. Toutes les décisions relatives aux engagements stratégiques du Ministère seront appuyées par des plans de mise en oeuvre axés sur les résultats et par des stratégies de rapport également axées sur les résultats, au plus tard en l'an 2000.
Mesure dans laquelle l'effectif est bien dirigé.	Les considérations et les répercussions relatives aux ressources humaines seront intégrées à tous les niveaux dans les décisions gestionnelles. La vision, l'orientation et les valeurs du Ministère seront communiquées efficacement à tous les employés.
Mesure dans laquelle la productivité et la capacité de l'effectif sont aptes à répondre aux exigences évolutives et futures du Ministère.	Les compétences des employés seront bien utilisées pour atteindre les buts de l'organisation – 80 % des employés disent que leurs capacités sont bien utilisées. L'effectif sera de plus en plus représentatif du public qu'il dessert – objectifs de représentation pour les femmes (catégorie technique), 20,6 %; peuples autochtones, 2,5 %; personnes handicapées, 3,3 %; minorités visibles, 6 %, d'ici avril 2002.
Mesure dans laquelle le milieu de travail appuie le travail des employés et leur permet de bien le faire.	95 % des postes bilingues seront comblés par des employés qui répondent aux exigences linguistiques du poste. Des principes de base seront établis pour la santé de l'organisation en fonction desquels d'importantes améliorations seront faites.
Mesure dans laquelle la politique de l'environnement du Ministère est appliquée et intégrée dans les opérations internes.	Des progrès mesurables d'ici mai 2000 pour réduire les risques environnementaux et les responsabilités attributables à l'environnement qui sont mentionnés dans les programmes de gestion de l'environnement de mai 1999.*
État de préparation des systèmes critiques de la mission.	Conformité avec l'an 2000 des systèmes pangouvernementaux critiques de la mission à l'appui des prévisions et des avertissements environnementaux, d'ici juin 1999, et des systèmes ministériels critiques à la mission au plus tard le 31 décembre 1999.*

** Les objectifs sont mentionnés dans la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.*

Section IV : Vue schématique de l'ensemble

Grandes initiatives législatives et réglementaires.....	ii
Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.....	iii
Initiative de l'an 2000.....	vii

Grandes initiatives législatives et réglementaires

Lois et règlements	Résultats escomptés
<p><i>Loi pour la protection des espèces à risque au Canada</i> : C'est une nouvelle mesure législative qui sera déposée pour la protection des espèces en péril et, de façon générale, des espèces à risque.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation générale de l'état de toutes les espèces.• Mandat légiféré du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada pour évaluer l'état des espèces qu'on soupçonne d'être à risque au Canada.• Grande capacité de conclure des ententes pour encourager l'établissement de partenariats et la collaboration.• Établissement d'un conseil ministériel fédéral-provincial pour surveiller le programme national.• Mise en place d'un filet de sécurité pour veiller à ce que chaque espèce menacée et en péril soit protégée contre les assauts directs.• Plan obligatoire de rétablissement pour les espèces menacées et en péril.• Protection de l'habitat par des plans de rétablissement et des initiatives de gérance.
<p>Projet de loi C-32 : Loi visant à réviser la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (LCPE)</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'étude, article par article, du projet de loi C-32 par le Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable, sera terminée au cours du premier trimestre de 1999.• Le projet de loi traversera l'étape du rapport et celle de la troisième lecture à la Chambre des communes, avec renvoi possible au Sénat et sanction royale avant la fin de juin 1999.
<p>Règlement sur le soufre dans l'essence : Réduire les émissions émanant des véhicules par des contrôles de réduction de la teneur en soufre dans l'essence.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Pollution réduite en provenance des véhicules qui fonctionnent à l'essence.
<p>Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux – (Loi sur les pêches)– Amendement – Réduire l'effet sur l'environnement des rejets des mines de métaux dans le milieu aquatique.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Réduction générale dans les décharges d'effluents en provenance des mines canadiennes.

Stratégie de développement durable d'Environnement Canada

But de la SDD	Objectifs proposés	Indicateur	Engagements
1. Renforcer la capacité d'Environnement Canada d'atteindre les buts du développement durable	Pour l'an 2000, un important instrument économique est considéré comme faisant partie de la gestion des substances toxiques.	<i>Mesure dans laquelle les politiques économiques et les effets économiques sont pris en considération dans les décisions relatives à la politique sur l'environnement.</i>	<ul style="list-style-type: none"> avec les provinces et les intervenants, vérifier la possibilité de recourir aux instruments économiques pour gérer les substances toxiques et les autres substances préoccupantes.
	Pour 2002, fournir des connaissances scientifiques et des instruments pour la prise de mesures gestionnelles ayant pour but de réduire les effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.	<i>Mesure de l'effet des sciences sur les politiques, sur les programmes et sur les clients.</i>	<ul style="list-style-type: none"> système d'avertissement anticipé qui repère les changements dans l'écosystème, pour 2001. nouveaux indicateurs de la santé des écosystèmes en 2002.
2. Être un meilleur défenseur du développement durable	<p>D'ici la fin de l'an 2000, élargir la base de soutien du développement durable d'Environnement Canada par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> établir un programme coordonné de développement durable avec les principaux secteurs (p.ex., la santé) d'ici la fin de l'an 2000. une centaine de localités bénéficieront du partage de l'information et des activités de réseautage en vertu de l'initiative des Éco-collectivités du Millénaire (ECM), d'ici la fin de l'an 2000. élargir le réseau actuel de jeunes d'Environnement Canada de 25 % d'ici la fin de l'an 2000 de façon à faire en sorte que les divers jeunes du Canada fassent connaître leurs perspectives et leurs connaissances pour alimenter les processus décisionnels d'Environnement Canada. ajouter une composante de développement durable à l'initiative pangouvernementale de recherche sur les politiques, pour l'an 2000. 	<p><i>Soutien renforcé des priorités de la politique fédérale de l'environnement et engagement actif dans la mise en oeuvre de ces priorités par les principaux partenaires.</i></p> <p>Mesuré par :</p> <ul style="list-style-type: none"> nombre de partenariats mutuellement bénéfiques avec les principaux secteurs; nombre de collectivités qui participent aux ECM; meilleure sensibilisation et plus grand engagement aux priorités d'Environnement Canada et prise de mesures par les Canadiens à titre individuel; nombre de réseaux de jeunes qui travaillent en collaboration avec Environnement Canada; nombre et orientation des activités de recherche en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> consultations entreprises auprès des secteurs relativement à leurs problèmes et obstacles particuliers dans leurs travaux avec Environnement Canada; ciblage des ONG du secteur de la santé et amorce d'un dialogue pour vérifier où résident nos intérêts mutuels; mise en place d'une stratégie de sensibilisation pour encourager l'action individuelle et collective; un plan de partenariat pour la communauté de ONG qui exposerait les mesures à prendre de façon à améliorer notre capacité mutuelle d'édifier de bons partenariats; de plus amples développements et commercialisation de l'initiative relative aux Éco-collectivités du Millénaire; de plus amples développements de Polaris et de la Table ronde des jeunes et expansion de ces réseaux pour joindre un plus grand nombre de jeunes; activités de recherche pour mieux comprendre le développement durable, pour abaisser les obstacles à sa mise en œuvre et pour trouver des solutions qui permettront d'intégrer dans les orientations les considérations relatives au développement durable.

But de la SDD	Objectifs proposés	Indicateur	Engagements
	<p>D'ici la fin de l'an 2000, prendre toujours en considération les perspectives et les connaissances des peuples autochtones dans les décisions d'Environnement Canada et améliorer leur capacité de participer aux projets et aux initiatives de développement durable.</p>	<p><i>Meilleur soutien des priorités de la politique fédérale de l'environnement et engagement actif dans la mise en oeuvre de ces priorités par les principaux partenaires.</i> Mesuré par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nature des partenariats établis entre Environnement Canada et les organisations autochtones; • dans quelle mesure les organisations autochtones ont-elles l'impression d'être vraiment engagées dans les décisions d'Environnement Canada (selon ce que déterminent les sondages ciblés). 	<ul style="list-style-type: none"> • réunions bilatérales avec les organisations autochtones pour discuter de la stratégie et du cadre de base pour l'établissement 1) d'un moyen permanent de dialogue avec les organisations autochtones à l'échelle ministérielle sur les questions environnementales d'intérêt mutuel et 2) d'un cadre de participation des Autochtones aux affaires du CCME; • création de groupes de travail gouvernement-Autochtones pour établir des cadres d'action; • parachèvement et adoption des cadres comme moyen régulier de fonctionner.
<p>3. Donner aux Canadiens les instruments nécessaires pour qu'ils puissent prendre de sages décisions dans un milieu changeant.</p>	<p>Augmentation de 10 % pour l'exercice 2001-2002 par rapport à l'année de base 1997-1998 de la satisfaction du public et du gouvernement pour les produits et les services.</p>	<p><i>Études de la qualité et utilité des produits et des services.</i> Mesuré par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sondages, mécanismes de rétroaction du client, entrevues avec le client. 	<ul style="list-style-type: none"> • en association avec les provinces et d'autres intervenants, étendre les prévisions de smog jusqu'à quatre régions qui y sont exposées localement, d'ici la fin de l'an 2000; • pour l'an 2000, en association avec les provinces et d'autres intervenants, augmenter le nombre de systèmes d'information de l'état des routes de 45 à 100; • pour l'an 2000, établir et appliquer un modèle d'équilibre thermique à l'appui du programme de prévisions routières; • moderniser et automatiser les réseaux de quantité de l'eau d'ici la fin de 2002; • faire des applications hydrométriques dans le domaine de la gestion des ressources en eau, y compris le débit de l'eau et les déversements de produits chimiques et d'hydrocarbures de part et d'autre des frontières entre les instances, d'ici l'an 2000; • mieux comprendre, d'ici la fin de 2002, les processus physiques et chimiques du cycle de vie des constituants de l'atmosphère.

But de la SDD	Objectifs proposés	Indicateur	Engagements
	<p>Dans 80 % des cas, pour 2000-2001, le respect des normes de service pour les produits et services.</p>	<p><i>Satisfaction du public et du gouvernement pour les produits et les services (y compris l'exactitude, l'utilité, l'accessibilité).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • établir et appliquer les techniques d'assimilation des données en quatre dimensions dans les modèles numériques, d'ici la fin de 2001; • améliorer les prédictions faites à partir des modèles climatiques et météorologiques par suite d'une meilleure représentation des nuages et des aérosols, d'ici la fin de l'an 2000; • installer 10 nouveaux radars Doppler et en moderniser 16 autres pour 2003-2004; • moderniser la capacité de télédétection des glaces de mer, d'ici la fin de 2001.
	<p>Augmentation de 20 % dans le nombre de visites sur la Voie verte d'Environnement Canada d'ici l'an 2000.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • nombre et caractérisation des usagers de la Voie verte; • degré de satisfaction des utilisateurs canadiens pour les produits, les services et l'information d'Environnement Canada concernant le développement durable (à l'appui de sages décisions, de l'action individuelle et collective) sur Internet. 	<ul style="list-style-type: none"> • déterminer quel genre d'information les groupes cibles ont besoin pour les aider à prendre des mesures propices à l'environnement et au développement durable; • déterminer les domaines où cette information pourrait être bien établie par Environnement Canada et partagée par la Voie verte; • évaluer les faiblesses de la Voie verte pour la navigation et la restructurer de façon à permettre à divers auditoires d'avoir accès à l'information dont ils ont besoin; • pour l'an 2000, renouveler la Voie verte d'Environnement Canada, élaborer une stratégie ministérielle pour faire un meilleur usage d'Internet comme instrument d'intégration qui renseigne, éduque, encourage et pousse à l'action relativement au développement durable; • veiller à ce que la Voie verte ait la capacité d'Internet nécessaire pour diffuser les renseignements d'Environnement Canada sur son site;

But de la SDD	Objectifs proposés	Indicateur	Engagements
<p>4. Donner un bon exemple dans l'écologisation des opérations gouvernementales</p>	<p>Pour mai de l'an 2000, progrès mesurables pour réduire les risques et les responsabilités en matière d'environnement mentionnés dans les programmes de gestion de l'environnement de mai 1999.</p>	<p><i>Degré d'application et d'intégration de la politique de l'environnement du Ministère dans les opérations internes.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • pour mai 1999, officialisation de la responsabilisation et de la responsabilité pour le système de gestion de l'environnement et préparation des programmes de gestion de l'environnement dans les services et les régions; • intégrer le système de gestion de l'environnement dans les opérations ministérielles; • les programmes de gestion de l'environnement comprendront des objectifs triennaux pour tenir compte des risques et des responsabilités environnementaux et des points de repère pour la première année d'application; • préparation du premier programme ministériel de gestion de l'environnement, fondé sur les programmes de gestion de l'environnement pour les services et les régions, et ce programme tiendra compte des priorités et des objectifs de tout le Ministère; • stratégie de communications pour sensibiliser les employés et les faire participer.

Initiative de l'an 2000

- La variété et le nombre de répercussions que le défi de l'an 2000 présente aux opérations d'Environnement Canada sont, sous bien des rapports, sans précédent. La réponse du Ministère à l'an 2000 représente l'entreprise la plus vaste et la plus complexe qu'ait jamais connue l'organisation. La nature décentralisée de nos opérations tend à accroître la complexité de cet effort.
- Les efforts pour se conformer à l'an 2000 nécessiteront environ 500 employés à temps plein ou partiel. Cela représente environ 12 % de l'effectif de l'organisation.
- Il faut évaluer 1 270 demandes pour déterminer si elles sont conformes à l'an 2000 et les corriger au besoin.
- Le système de prévisions et d'avertissements météorologiques est le seul système de mission critique pangouvernementale (MCPG) d'Environnement Canada. Environ 140 différents projets ou plans de travail sont mis en application pour que le système de prévisions et d'avertissements météorologiques soit opérationnel le 1^{er} janvier 2000 et après.
- La réponse du Ministère à l'an 2000 ne se limite pas exclusivement aux applications de la technologie de l'information. Elle se rattache aussi à divers sujets de préoccupation concernant des installations, des systèmes enchâssés dans les laboratoires, des préoccupations relatives aux règlements et diverses autres questions. La plus grande obligation externe relative à l'an 2000 consiste à appuyer le groupe national de planification des éventualités. Il s'agira de déterminer et d'évaluer les risques associés à l'an 2000 et reliés à des aspects particuliers de l'infrastructure nationale (traitement des eaux usées et des déchets, matériaux dangereux, météorologie).
- Environnement Canada a appliqué un système étendu de repérage pour les plans d'action.
- Le Ministère a aménagé un site Web public qui donne des renseignements généraux sur le problème de l'an 2000, ses effets possibles sur l'environnement et les mesures qui ont été prises à ce sujet. L'adresse du site Web est celle-ci :
<http://www.tor.ec.gc.ca/year 2000>.

Les dates cibles de divers engagements du projet de l'an 2000 sont établies conformément à la priorité de trois catégories de systèmes :

Description

Système de prévisions et d'avertissements météorologiques (Systèmes de la mission critique pangouvernementale)

Systèmes de la mission critique ministérielle

Systèmes importants et autres

Résultat escompté

La plupart des systèmes appuyant les fonctions de prévisions et d'avertissements météorologiques seront entièrement opérationnels pour l'an 2000 en juin 1999.

Des plans de continuité des activités seront terminés le 30 avril 1999.

Des systèmes ministériels qui sont évalués comme étant critiques pour la mission seront prêts pour l'an 2000 et entièrement opérationnels le 31 décembre 1999.

Des plans de continuité des activités seront terminés pour le 30 avril 1999.

La plupart des systèmes de cette catégorie seront prêts pour l'an 2000, le ou avant le 31 décembre 1999.

Section V - Information supplémentaire

Autorisations de dépenser	ix
Tableau 1 : Résumé du Ministère, Partie II du Budget principal des dépenses	ix
Renseignements sur le personnel	x
Tableau 2.1 : Besoins en ressources brutes par organisation et par secteur d'activité (en millions \$)	x
Tableau 2.2 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité	xii
Renseignements sur les projets d'immobilisations	xiii
Tableau 3.1 : Dépenses en capital par secteur d'activité	xiii
Tableau 3.2 : Projets d'immobilisation par secteur d'activité	xiv
Autres renseignements financiers	xv
Tableau 4 : Sommaire des articles courants de dépenses	xv
Tableau 5 : Ressources du programme par secteur d'activité pour 1999-2000	xvi
Tableau 6 : Paiements de transfert par secteur d'activité	xvii
Tableau 7 : Recettes par secteur d'activité	xxii
Tableau 8 : Coût net du programme pour l'année budgétaire (en millions \$)	xxiii
Tableau 9 : Tableau de concordance des ressources du Budget des dépenses de 1998-1999 (en millions \$)	xxiv
Tableau 10 : Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement	xxvi
Tableau 11 : Initiatives réglementaires prévues	xxix
Tableau 12 : Engagements de résultats à long terme du Ministère	xxxii
Tableau 13 : Références	xxxiii
Tableau 14 : Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements	xxxiv
Tableau 15 : Glossaire	xxxv
Tableau 16 : Sigles	xxxix
Tableau 17: Index	xl

Autorisations de dépenser

Tableau 1 : Résumé du Ministère, Partie II du Budget principal des dépenses

Crédit	(en milliers \$)	1999-2000 Budget principal des dépenses	1998-1999 Budget principal des dépenses
Programme de l'environnement			
1	Dépenses de fonctionnement	417 752	388 654
5	Dépenses en capital	23 601	24 529
10	Subventions et contributions	41 443	32 178
(S)	Ministre de l'Environnement - traitement et allocation pour automobile	49	49
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	48 722	48 863
Total du Programme		531 567	494 273

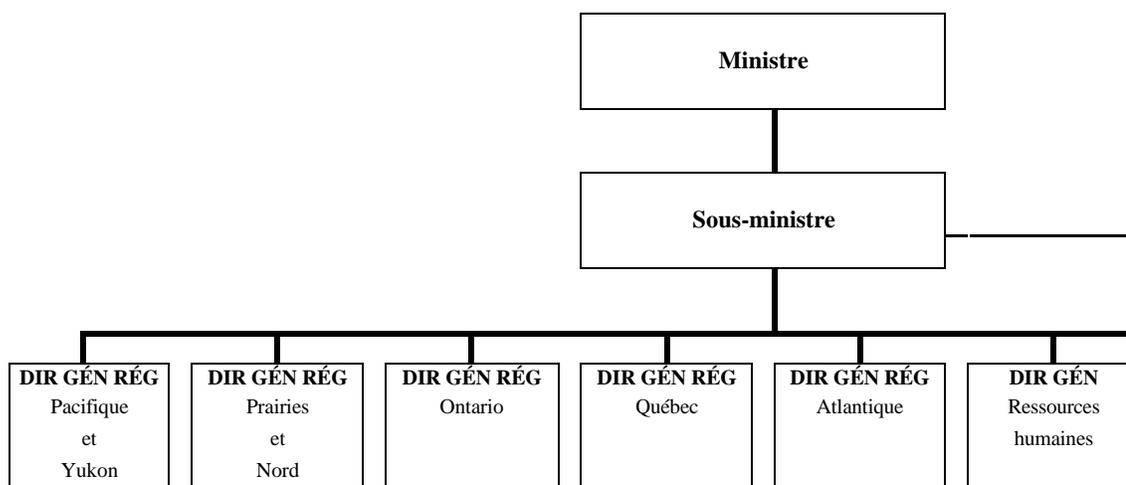
Explication de la différence :

L'augmentation nette de 37,3 millions de dollars du budget des dépenses de 1998-1999 par rapport à celui de 1997-1998 est due principalement à ce qui suit :

- 14 millions de dollars d'augmentation pour le Fonds d'action pour les changements climatiques;
- 9,6 millions de dollars d'augmentation pour l'implantation du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, phase III;
- 7,8 millions de dollars d'augmentation pour les charges de travail et la hausse des prix;
- 7,3 millions de dollars d'augmentation pour les coûts associés aux conventions collectives qui ont été signées avant la fin de septembre 1998;
- 6 millions de dollars d'augmentation pour aborder le problème de l'an 2000 pour les systèmes essentiels à la mission pangouvernementale.

Renseignements sur le personnel

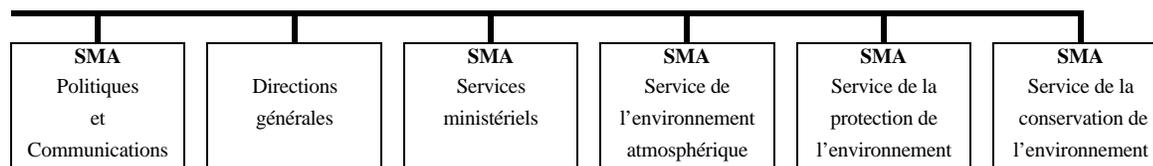
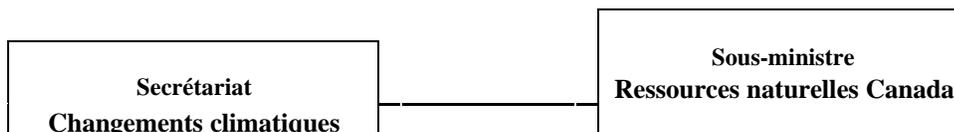
Tableau 2.1 : Besoins en ressources brutes par organisation et par secteur d'activité (en millions \$)



Un environnement sain	9,2	8,3	8,7	6,4	8,4	-
La nature	19,6	14,8	20,9	21,3	8,6	-
Prévisions météorologiques et environnementales	20,9	39,9	18,3	15,8	13,5	-
Gestion, administration et politiques	4,1	7,9	9,9	5,5	5,4	6,7
Total	53,8	70,9	57,8	49,0	35,9	6,7

DIR GÉN RÉG= Directeur Général Régional

SMA = Sous-ministre adjoint



							Total
17,7*	-	0,2	6,4	81,1	7,6		154,0
-	-	2,1	-	1,5	56,4		145,2
-	-	0,5	115,4	-	0,4		224,7
20,8	6,4	24,9	0,7	1,6	0,5		94,4
38,5	6,4	27,7	122,5	84,2	64,9		618,3

* Les ressources allouées aux Changements climatiques étaient précédemment présentées sous les Services ministériels.

Tableau 2.2 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité

	Prévisions 1998-1999*	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Un environnement sain	944	953	953	953
La nature	985	993	993	993
Prévisions météorologiques et environnementales	1 533	1 530	1 530	1 530
Gestion, administration et politiques	896	910	910	910
Total	4 358	4 386	4 386	4 386

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Renseignements sur les projets d'immobilisations

Tableau 3.1 : Dépenses en capital par secteur d'activité

(en millions \$)	Prévisions des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Un environnement sain	4,7	4,7	5,0	5,0
La nature	2,8	2,7	2,8	2,7
Prévisions météorologiques et environnementales	20,8	16,0	14,9	14,8
Gestion, administration et politiques	1,4	1,4	1,4	1,4
Total des dépenses en capital	29,7	24,8	24,1	23,9

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Tableau 3.2 : Projets d'immobilisation par secteur d'activité

(en millions \$)	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Besoins des exercices futurs
La nature						
Rénovation de laboratoires - Institut national de recherche en hydrologie	5,7	4,3	-	-	-	1,4
Prévisions météorologiques et environnementales						
Amélioration du radar Doppler	39,2	11,2	5,7	7,0	6,0	9,3
Réseau canadien de détection de la foudre	10,6	10,6	-	-	-	-
Système d'intégration et d'analyse des glaces	5,1	5,1	-	-	-	-
Construction de stations météorologiques Eureka (T.N.-O.)	4,1	1,9	0,2	0,7	0,8	0,5
Système de diffusion des avertissements météorologiques	3,8	2,0	0,1	0,4	0,4	0,9
Programme de remplacement de manomètre au mercure	3,8	2,0	0,5	1,0	-	0,3
Automatisation et accès en temps réel des données d'écoulement - Hydrologie	3,3	1,0	-	0,7	0,6	1,0
Amélioration du traitement des données pour Radarsat	2,7	2,7	-	-	-	-
Modernisation du Programme de l'observation climatique	2,5	0,5	-	0,7	0,7	0,6
Renouvellement de l'infrastructure régionale	2,5	0,4	-	0,5	0,5	1,1

Autres renseignements financiers

Tableau 4 : Sommaire des articles courants de dépenses

(en millions \$)	Prévisions des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Personnel				
Traitements et salaires	251,5	244,4	244,0	244,2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	48,9	48,9	48,8	48,9
	300,4	293,3	292,8	293,1
Biens et Services				
Transport et communications	39,6	45,7	44,4	45,4
Information	6,6	9,5	9,2	7,1
Services professionnels et spéciaux	124,5	111,9	106,5	105,6
Locations	16,9	20,7	19,9	20,4
Achats de services de réparation et d'entretien	12,5	16,7	16,1	16,4
Services publics, fournitures et approvisionnements	27,4	33,4	32,4	33,1
Autres subventions et paiements	21,1	4,9	4,7	4,8
Dépenses en capital secondaires	13,7	12,9	12,9	13,1
	262,3	255,7	246,1	245,9
Total des dépenses de fonctionnement	562,7	549,0	538,9	539,0
Capital				
Personnel	0,6	0,6	0,6	0,6
Transport et communications	0,5	0,4	0,4	0,4
Services professionnels et spéciaux	2,3	2,1	2,2	2,1
Locations	0,1	0,1	0,1	0,1
Achats de services de réparation et d'entretien	3,6	3,3	3,8	3,8
Services publics, fournitures et approvisionnement	0,5	0,7	0,7	0,7
Construction et acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	1,1	0,3	0,3	0,3
Construction et acquisition de machinerie et de matériel	20,9	17,2	15,9	15,8
Autres subventions et paiements	0,1	0,1	0,1	0,1
	29,7	24,8	24,1	23,9
Paiements de transfert				
Subventions	2,5	3,1	3,1	3,1
Contributions	36,1	41,4	37,0	25,8
	38,6	44,5	40,1	28,9
Dépenses budgétaires brutes	631,0	618,3	603,1	591,8
Moins: Recettes à valoir sur le crédit	(71,6)	(69,9)	(69,6)	(72,5)
Dépenses budgétaires nettes	559,4	548,4	533,5	519,3

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Tableau 5 : Ressources du programme par secteur d'activité pour 1999-2000

(en millions \$)	ÉTP	Budgétaire			Dépenses brutes prévues	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
		Fonctionnement *	Immobilisations	Subventions et contributions			
Un environnement sain	953	125,3	4,7	24,0	154,0	(5,8)	148,2
La nature	993	129,1	2,7	13,4	145,2	(7,6)	137,6
Prévisions météorologiques et environnementales	1 530	203,4	16,0	5,3	224,7	(56,5)	168,2
Gestion, administration et politiques	910	91,2	1,4	1,8	94,4	-	94,4
Total	4 386	549,0	24,8	44,5	618,3	(69,9)	548,4

* Fonctionnement inclut les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et l'allocation pour le véhicule de la Ministre.

Tableau 6 : Paiements de transfert par secteur d'activité

(en milliers \$)	Prévisions des dépenses 1998-1999 *	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
SUBVENTIONS				
Un environnement sain				
Subventions pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	1 721	2 000	2 000	2 000
La nature				
Institut de la fourrure du Canada	17	17	17	17
Programme des conseils de la recherche universitaire	202	-	-	-
	219	17	17	17
Prévisions météorologiques et environnementales				
Recherches en météorologie	386	850	850	850
Société canadienne de météorologie et d'océanographie	17	17	17	17
	403	867	867	867
Gestion, administration et politiques				
Subvention à l'Institut international pour un développement durable afin d'assurer l'exploitation de l'Institut et pour entreprendre des initiatives de développement durable	200	200	200	200
Total des subventions	2 543	3 084	3 084	3 084

CONTRIBUTIONS

Un environnement sain

Contribution à l'Organisation pour la coopération et le développement économiques – Programme de contrôle des produits chimiques	125	125	125	125
Contribution à l'Université de Guelph pour le réseau canadien des centres de toxicologie	1 297	1 097	1 097	1 097
Contribution au Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM)	191	150	150	150

(en milliers \$)	Prévisions des dépenses 1998-1999 *	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
ÉcoAction 2000 - Initiative de financement communautaire	2 739	2 522	2 522	2 522
Contribution du Canada au budget de la Commission de coopération environnementale	4 200	4 200	4 200	4 200
Contribution au Centre de transport durable	72	-	-	-
Contribution en vertu du Programme pour l'initiative Service Écojeunesse Internationale	2 613	1 953	1 953	-
Fonds d'action pour les changements climatiques (FACC)	1 850	12 000	8 000	-
Contribution pour le Protocole de Montréal	315	-	-	-
Contribution à l'Association canadienne des eaux potables et usées	9	-	-	-
	13 411	22 047	18 047	8 094
La nature				
Contributions -- Construire des partenariats internationaux	8	43	43	43
Contribution aux Nations Unies pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CCIEE)	219	219	219	219
Contribution à la convention relative aux zones humides d'importance internationale (RAMSAR)	99	99	110	110
Contribution à l'Institut de la fourrure du Canada	350	350	-	-
Contribution à l'Université de la Saskatchewan pour établir un Centre canadien conjoint de pathologie faunique	200	200	200	200

(en milliers \$)	Prévisions des dépenses 1998-1999 *	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Contribution afin d'établir un réseau de recherches coopératives en matière d'écologie faunique	325	260	260	260
Contribution au Fonds mondial de la nature – Fonds de rétablissement des espèces en péril	180	180	180	180
Contributions en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	2 932	2 932	2 932	2 932
Contribution au Conseil intergouvernemental de gestion du caribou	14	13	13	13
Contribution à la province de la Colombie-Britannique et aux organismes environnementaux non gouvernementaux (OENG) -- Stratégie nationale de la faune, Plan conjoint de la côte du Pacifique	325	325	325	325
Programme exhaustif de gestion durable pour le bassin hydrographique du fleuve Fraser	945	1 040	1 273	1 730
Contribution en vertu du Programme pour les jeunes stagiaires d'Horizons Sciences	1 289	1 116	1 116	-
ÉcoAction 2000 - Initiative de financement communautaire	2 739	2 522	2 522	2 522
Contribution à l'Université des Nations Unies en vue de l'établissement du Réseau international de l'eau, de l'environnement et de la santé	1 060	924	590	-
Contribution à la Fondation Habitat faunique Canada	1 530	-	-	-
Plan d'Action Saint-Laurent (PASL) Phase III - Contribution au Programme interactions communautaires	1 266	1 444	1 700	1 700
Plan d'Action Saint-Laurent (PASL) Phase III - Contribution à la province de Québec pour projets conjoints	1 500	1 500	1 500	1 500

(en milliers \$)	Prévisions des dépenses 1998-1999 *	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Plan d'Action Saint-Laurent (PASL) Phase III - Contribution au Programme de protection d'habitats	70	256	-	-
Contribution - Programme de développement technologique	163	-	-	-
Contribution à la Société Royale du Canada à l'appui du Secrétariat du Programme des changements à l'échelle du globe	160	-	-	-
Contribution pour un Atelier international sur les capacités de réglementation en matière de biosécurité	442	-	-	-
Contribution au Secrétariat de la flore et de la faune Arctique	32	-	-	-
	15 848	13 423	12 983	11 734
Prévisions météorologiques et environnementales				
Contribution à l'Université de Victoria pour diriger et exploiter le réseau canadien de recherche climatologique	2 500	2 500	2 500	2 500
Droits d'affiliation à l'Organisation météorologique mondiale	2 212	1 693	1 693	1 693
Contribution à la province de Québec -- Accord sur les relevés hydrométriques	200	200	200	200
	4 912	4 393	4 393	4 393
Gestion, administration et politiques				
Contributions -- Construire des partenariats internationaux	162	162	162	162
ÉcoAction 2000 - Initiative d'engagement public	362	50	50	50
Contribution au Conseil canadien des ministres de l'Environnement, équivalente au tiers de son budget de fonctionnement	752	752	752	752
Contributions au réseau d'organismes environnementaux -- Initiative d'assistance à la collectivité	600	600	600	600

(en milliers \$)	Prévisions des dépenses 1998-1999 *	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Entente pour une contribution - Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones en 1998	20	-	-	-
	1 896	1 564	1 564	1 564
Total des contributions	36 067	41 427	36 987	25 785
Total des paiements de transfert	38 610	44 511	40 071	28 869

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Tableau 7 : Recettes par secteur d'activité

(en millions \$)	Prévision des recettes 1998-1999 *	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2000-2001
<i>Recettes à valoir sur le crédit</i>				
Un environnement sain				
Produits d'information	2,8	3,7	3,7	4,2
Services professionnels et scientifiques	0,9	1,3	1,3	1,5
Services de réglementation	0,3	0,4	0,4	0,5
Recettes immobilières	0,1	0,1	0,1	0,1
Services divers	0,3	0,3	0,3	0,4
	4,4	5,8	5,8	6,7
La nature				
Services professionnels et scientifiques	3,7	4,1	3,9	3,9
Recettes immobilières	1,3	1,4	1,4	1,4
Services de réglementation	0,2	0,2	0,2	0,2
Produits d'information	0,1	0,2	0,1	0,1
Services divers	1,5	1,7	1,7	1,7
	6,8	7,6	7,3	7,3
Prévisions météorologiques et environnementales				
Services professionnels et scientifiques	53,8	50,3	50,3	52,1
Produits d'information	2,4	2,3	2,3	2,3
Recettes immobilières	0,6	0,6	0,6	0,6
Vente de commandite/publicité	0,2	0,6	0,6	0,6
Services divers	3,4	2,7	2,7	2,9
	60,4	56,5	56,5	58,5
Total des recettes à valoir sur le crédit	71,6	69,9	69,6	72,5
<i>Recettes portées au Trésor</i>				
Un environnement sain				
Services divers	0,1	-	-	-
La nature				
Services de réglementation	3,3	3,1	3,0	3,0
Services professionnels et scientifiques	0,6	0,5	0,5	0,5
Services divers	0,5	0,5	0,5	0,5
	4,4	4,1	4,0	4,0
Prévisions météorologiques et environnementales				
Services professionnels et scientifiques	3,9	3,2	3,2	3,2
Redevances	0,1	0,1	0,1	0,1
	4,0	3,3	3,3	3,3
Total des recettes portées au Trésor	8,5	7,4	7,3	7,3

* Ces montants reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

**Tableau 8 : Coût net du programme pour l'année budgétaire
(en millions \$)**

Programme de l'Environnement	1999-2000
Dépenses brutes prévues	618,3
Plus:	
<i>Services fournis sans frais</i>	
Installations fournies par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	28,7
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurances et les coûts payés par le SCT	13,4
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Ressources humaines Canada	1,6
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,8
	44,5
Coût total du Programme	662,8
Moins	
Recettes à valoir sur le crédit	(69,9)
Recettes à valoir sur le Trésor	(7,4)
Total des recettes	(77,3)
Coût net estimatif du Programme en 1999-2000	585,5

Tableau 9 : Tableau de concordance des ressources du Budget des dépenses de 1998-1999 (en millions \$)

Nouvelle structure	Structure précédente				Total
	Un environnement sain	La sécurité contre les risques de l'environnement	Une société plus verte	Administration	
Un environnement sain	68,2	7,3	46,1	-	121,6
La nature	116,6	-	11,2	-	127,8
Prévisions météorologiques et environnementales	21,1	138,5	-	-	159,6
Gestion, administration et politiques	2,2	-	19,6	63,5	85,3
Total	208,1	145,8	76,9	63,5	494,3

Ce qui suit reflète la réaffectation des activités constituantes et des ressources connexes de l'ancienne structure de responsabilisation des nouveaux secteurs d'activité.

Ancienne structure

ENVIRONNEMENT SAIN	CHANGEMENTS ATMOSPHÉRIQUES
	SUBSTANCES TOXIQUES
	APPLICATION DE LA LOI
	BIODIVERSITÉ / FAUNE
	CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DU CANADA

SOCIÉTÉ VERTE	TECHNOLOGIES, EMPLOIS ET MISE EN VALEUR DU POTENTIEL
	PRODUITS ET SERVICES D'INFORMATION
	PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES & ENVIRONNEMENTALES
	PRÉVENTION ET PRÉPARATION POUR LES CAS D'URGENCE

GESTION ET ADMINISTRATION	GESTION ET ADMINISTRATION
--------------------------------------	---------------------------

Nouvelle structure

CHANGEMENTS ATMOSPHÉRIQUES	ENVIRONNEMENT SAIN
SUBSTANCES TOXIQUES	
APPLICATION DE LA LOI	
TECHNOLOGIES, EMPLOIS ET MISE EN VALEUR DU POTENTIEL	
PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
PRÉVENTION ET PRÉPARATION POUR LES CAS D'URGENCE	

BIODIVERSITÉ / FAUNE	NATURE
CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DU CANADA	
APPLICATION DE LA LOI	
PRODUITS ET SERVICES D'INFORMATION	
PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES & ENVIRONNEMENTALES	PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES & ENVIRONNEMENTALES
CHANGEMENTS ATMOSPHÉRIQUES	
PRODUITS ET SERVICES D'INFORMATION	

GESTION ET ADMINISTRATION	GESTION, ADMINISTRATION ET POLITIQUES
PRODUITS ET SERVICES D'INFORMATION	
PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	

Tableau 10 : Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement

Le Ministre est seul responsable envers le Parlement des lois et des règlements suivants :

<i>Loi sur les ressources en eau du Canada</i>	L.R. 1985, ch. C-11
<i>Loi sur la faune du Canada</i>	L.R. 1985, ch. W-9
L'administration, la gestion et le contrôle de certaines terres publiques ont été attribués en conformité avec divers instruments réglementaires.	
Règlement sur les réserves de la faune	C.R.C., vol. XVIII, ch. 1609
<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>	L.C. 1992, ch. 37
Règlement sur la liste d'études approfondies	DORS/94-638
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale	DORS/97-181
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS/94-639
Règlement sur les autorités fédérales	DORS/96-280
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS/94-637
Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636
Règlement sur l'évaluation environnementale des projets hors Canada	DORS/96-491
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	L.R. 1985, ch. 16 (4e supp.)
Règlement sur les mines et les usines d'extraction d'amiante	DORS/90-341
Règlement sur le benzène dans l'essence	DORS/97-493
Règlement sur le rejet de mercure par les fabriques de chlore	DORS/90-130
Règlement sur les biphényles chlorés	DORS/91-152
Règlement sur l'essence contaminée	DORS/91-486
Règlement sur l'essence diesel	DORS/97-110
Liste intérieure des substances	DORS/94-311
Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux	DORS/92-637
Règlement fédéral sur le traitement et la destruction des BPC au moyen d'unités mobiles	DORS/90-5
Règlement concernant les renseignements sur les combustibles	DORS/77-597
Règlement sur l'essence	DORS/90-247
Liste des autorités responsables des déchets dangereux	DORS/92-636
Liste des autorités responsables des substances toxiques	DORS/94-162
Règlement sur les dénominations maquillées	DORS/94-261
Règlement de 1988 sur l'immersion de déchets en mer	DORS/89-500
Règlement de 1998 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone	DORS/99-7
Règlement de 1996 sur l'exportation des déchets de BPC	DORS/97-109
Règlement sur la concentration en phosphore	DORS/89-501
Déclaration des substances nouvelles	DORS/94-260
Règlement modifiant le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles - Biotechnologie	DORS/97-119
Règlement sur l'interdiction de certaines substances toxiques	DORS/96-237

Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement (suite)

Règlement sur les additifs antimousse et les copeaux de bois utilisés dans les fabriques de pâtes et papiers	DORS/92-268
Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur les territoires domaniaux	DORS/97-10
Règlement sur le rejet de plomb de seconde fusion	DORS/91-155
Règlement sur le stockage de matériel contenant des BPC	DORS/92-507
Règlement sur le préavis d'exportation des substances toxiques	DORS/92-634
Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle	DORS/92-631
<i>Loi sur la Semaine canadienne de l'environnement</i>	L.R. 1985, ch. E-11
<i>Loi sur le ministère de l'Environnement</i>	L.R. 1985, ch. E-10
<i>Loi sur les contaminants de l'environnement</i>	L.R. 1985, ch. E-12
<i>Loi sur la protection des gares ferroviaires du patrimoine</i>	L.R., ch. 52 (4e supp.)
<i>Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux</i>	L.R. 1985, ch. I-20
<i>Loi sur la conservation du lac Seul</i>	L.C. 1928, ch. 32
<i>Loi sur la Commission de contrôle du lac des Bois</i>	L.C. 1921, ch. 10 et L.C. 1958, ch. 20
<i>Loi sur les additifs à base de manganèse</i>	L.C. 1997, ch. 11
<i>Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	L.C. 1994, ch. 22
Règlement concernant les oiseaux migrateurs	C.R.C., vol. XI, ch. 1035
Règlement concernant les refuges d'oiseaux migrateurs	C.R.C., vol. XI, ch. 1036
<i>Loi sur la Semaine nationale de la faune</i>	L.R. 1985, ch. W-10
<i>Loi sur les renseignements en matière de modification du temps</i>	L.R. 1985, ch. W-5
Règlement sur les renseignements relatifs aux modifications du temps	C.R.C., vol. XVIII, ch. 1604
<i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial</i>	L.C. 1992, ch. 52
Règlement sur le commerce des espèces animales et végétales sauvages	DORS/96-263

Le ministre est conjointement responsable envers le Parlement des lois et des règlements suivants ou il aide d'autres ministères à les appliquer :

<i>Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques</i>	L.R. 1985, ch. A-12
<i>Loi sur le vérificateur général</i>	L.R. 1985, ch. A-17
<i>Loi sur la marine marchande du Canada</i>	L.R. 1985, ch. S-9
<i>Loi sur la protection civile</i>	L.R. 1985, ch. 6 (4e supp.) (27 avril 1988)
<i>Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie</i>	L.R. 1985, ch. E-9
<i>Loi sur les pêches</i>	L.R. 1985, ch. F-14
Règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice	DORS/79-345
Règlement sur le mercure des effluents liquides des fabriques de chlore	DORS/77-575
Règlement sur les effluents liquides de l'industrie de la viande et de la volaille	DORS/77-279

Lois et règlements appliqués par le Programme de l'Environnement (suite)

Règlement et lignes directrices sur les effluents liquides des mines de métaux	DORS/77-178
Règlement et lignes directrices sur les effluents liquides des raffineries de pétrole	DORS/73-670
Règlement sur les effluents liquides des fabriques de pâtes et papiers de port Alberní	DORS/92-638
Règlement et lignes directrices sur les effluents liquides des usines de transformation des pommes de terre	DORS/77-518
Règlement sur les effluents des usines de pâtes et papiers	DORS/92-269
<i>Loi sur le règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois</i>	L.C. 1976-1977, ch. 32
<i>Loi sur les produits dangereux</i>	L.R. 1985, ch. H-3
<i>Loi sur le Traité des eaux limitrophes internationales</i>	L.R. 1985, ch. I-17
<i>Loi sur la sécurité des véhicules automobiles</i>	L.C. 1993, ch. 16 (en vigueur le décembre 1995)
<i>Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie</i>	L.C. 1993, ch. 31 (en vigueur le 28 avril 1994)
<i>Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles</i>	L.R. 1985, ch. R-7
<i>Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses</i>	L.C. 1992, ch. 34

L.R. = Lois révisées du Canada de 1985

L.C. = Lois du Canada

L.R.C. = Lois révisées du Canada de 1952

Tableau 11 : Initiatives réglementaires prévues

Règlement	En 1999-2000, Environnement Canada se propose de :
Exemptions des exigences du permis selon la Convention de 1999-2000 sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) pour certains effets personnels et ménagers – <i>Règlement sur le commerce des espèces animales et végétales sauvages</i>	• publier le règlement dans le 1 ^{er} trimestre de 1999-2000
Dispositions relatives à l'étiquetage des espèces énumérées dans la CITES – <i>Règlement sur le commerce des espèces animales et végétales sauvages</i>	• publier le règlement dans le 1 ^{er} trimestre de 1999-2000
Modalités administratives pour améliorer les dispositions relatives à la cession à la Couronne et aux avis de retrait – <i>Règlement sur le commerce des espèces animales et végétales sauvages</i>	• publier le règlement dans le 1 ^{er} trimestre de 1999-2000
Établir une saison spéciale de chasse pour contrôler les populations trop nombreuses d'oiseaux migrateurs gibier dans le Nord – <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>	• publier le règlement dans le 1 ^{er} trimestre de 1999-2000
Règlement sur la chasse annuelle établissant les dates de la saison de chasse et les limites de prise et de possession pour les oiseaux migrateurs gibier – <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>	• publier le règlement dans le 1 ^{er} trimestre de 1999-2000
Augmenter de 125 à 200 le nombre de carcasses d'oiseaux migrateurs gibier que les entreprises entraînant des chiens comme rapporteurs peuvent avoir en leur possession – <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>	• publier le règlement dans le 2 ^e trimestre de 1999-2000
Élargir la réserve nationale de la faune du Cap Jourimain par un échange de terrains avantageux – <i>Règlement sur les réserves de la faune</i>	• publier le règlement dans le 2 ^e trimestre de 1999-2000
Rayer de la liste les refuges d'oiseaux migrateurs du Cap Dorset et du parc Pinafore (ces refuges ne servent plus à des fins de conservation) – <i>Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs</i>	• publier le règlement dans le 3 ^e trimestre de 1999-2000
Agrandir trois réserves nationales de la faune (îles de Contrecoeur et îles de l'Estuaire au Québec, et Shepody au Nouveau-Brunswick) – <i>Règlement sur les réserves de la faune</i>	• publier le règlement dans le 4 ^e trimestre de 1999-2000
Agrandir la réserve nationale de la faune Alaksen en Colombie-Britannique – <i>Règlement sur les réserves de la faune</i>	• publier le règlement dans le 4 ^e trimestre de 1999-2000

Initiatives réglementaires prévues (suite)

Règlement	En 1999-2000, Environnement Canada se propose de :
Droit du permis d'immersion en mer – <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	• publier le règlement dans le 1 ^{er} trimestre de 1999
Règlement sur le soufre dans l'essence	• publier le règlement dans le 2 ^e trimestre de 1999
Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (annexe IX et X)	• publier le règlement dans le 2 ^e trimestre de 1999
Règlement sur les effluents de la fabrique de pâtes et papiers de Port Alberni (<i>Loi sur les pêches</i>)	• publier le règlement dans le 3 ^e trimestre de 1999
Règlement fédéral sur les hydrocarbures halogénés dans les installations fédérales	• publier le règlement dans le 4 ^e trimestre de 1999
Règlement sur le benzène dans l'essence – Modification	• publier le règlement dans le 2 ^e trimestre de 1999
Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers (<i>Loi sur les pêches</i>) – Modification	• publier le règlement dans le 3 ^e trimestre de 1999
Règlement sur les taux de distribution de l'essence et des mélanges d'essence	• publier le règlement dans le 2 ^e trimestre de 1999
Frais de service de déclaration des nouvelles substances – <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	• publier le règlement dans le 4 ^e trimestre de 1999
Règlement sur l'interdiction de certaines substances toxiques – Modification (benzidine et hexachlorobenzine)	• publier le règlement dans le 3 ^e trimestre de 1999
Règlement sur le chlorure de tributyle tétradécyle phosphonium (TTPC)	• publier le règlement dans le 3 ^e trimestre de 1999
Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (changements administratifs) - Modification	• publier le règlement dans le 3 ^e trimestre de 1999
Règlement sur le trétrachloroéthylène dans le nettoyage à sec	• publier le règlement dans le 4 ^e trimestre de 1999
Règlement sur les hydrofluorocarbones (HFC)	• publier le règlement dans le 1 ^{er} trimestre de 2000
Règlement sur les solvants dégraissants	• publier le règlement dans le 4 ^e trimestre de 1999
Règlement sur l'habitat des poissons et les rapports sur les déversements – <i>Loi sur les pêches</i>	• publier le règlement dans le 1 ^{er} trimestre de l'an 2000
Ordonnance ajoutant des substances toxiques à l'annexe 1 de la LCPE	• publier l'ordonnance dans le 2 ^e trimestre de 1999
Révision globale du <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i> et du <i>Règlement sur les sanctuaires d'oiseaux migrants</i>	• publier le règlement en l'an 2000
Modifications à l'annexe 1 pour appliquer les décisions relatives aux espèces de la 11 ^e réunion de la Conférence des Parties (avril 2000) — Règlement sur le commerce des espèces animales ou végétales sauvages	• publier le règlement en l'an 2000
Règlement sur les biphényles chlorés (1999) — Modification	• publier le règlement en l'an 2000

Initiatives réglementaires prévues (suite)

Règlement	En 2000-2002, Environnement Canada se propose de :
Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux – (<i>Loi sur les pêches</i>) — Modification	<ul style="list-style-type: none"> publier le règlement dans le 2^e trimestre de l’an 2000
Règlement sur les substances toxiques dans l’essence	<ul style="list-style-type: none"> publier le règlement en l’an 2000
Règlement sur le chrome hexavalent pour le placage au chrome	<ul style="list-style-type: none"> publier le règlement dans le 3^e trimestre de l’an 2000
Règlement sur les substances appauvrissant la couche d’ozone (bromure de méthyle) — Modification	<ul style="list-style-type: none"> publier le règlement dans le 3^e trimestre de l’an 2000
Règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice	<ul style="list-style-type: none"> publier le règlement dans le 4^e trimestre de l’an 2000
Règlement sur les déchets dangereux du gouvernement fédéral	<ul style="list-style-type: none"> publier le règlement en l’an 2001
Règlement sur la déclaration à l’exportation des substances toxiques — Modification	<ul style="list-style-type: none"> publier le règlement aux termes de la LCPE révisée
Règlement sur le transport interprovincial-territorial de déchets dangereux — Modification	<ul style="list-style-type: none"> promulguer aux termes de la LCPE révisée
Règlement sur l’exportation et l’importation des déchets dangereux — Modification	<ul style="list-style-type: none"> promulguer aux termes de la LCPE révisée
Règlement sur l’exportation et l’importation de déchets non dangereux prescrits destinés à l’élimination finale	<ul style="list-style-type: none"> promulguer aux termes de la LCPE révisée
Règlement sur l’immersion en mer, 1988, et partie VI de la LCPE — Modifications	<ul style="list-style-type: none"> promulguer aux termes de la LCPE révisée
Règlement sur les mouvements transfrontaliers des déchets de BPC	<ul style="list-style-type: none"> promulguer aux termes de la LCPE révisée
Règlement concernant la persistance et la bioaccumulation d’une substance	<ul style="list-style-type: none"> promulguer aux termes de la LCPE révisée
Règlement sur la déclaration de substances nouvelles — Modification	<ul style="list-style-type: none"> promulguer aux termes de la LCPE révisée
Règlement sur les frais de service de l’exportation et de l’importation des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> aucune date
Règlement sur le dichlorométhane (DCM)	<ul style="list-style-type: none"> aucune date

Tableau 12 : Engagements de résultats à long terme du Ministère

Environnement Canada (EC)

avec ses partenaires, cherche à atteindre les résultats suivants :

à démontrer par :

Environnement sain

Protection contre les sources de pollution nationales et planétaires.

- Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.
- Comprendre et prévenir ou réduire les menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.

Nature

Conservation de la biodiversité dans des écosystèmes sains.

- Conservation de la diversité biologique.
- Comprendre et réduire les incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.
- Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.

Prévisions météorologiques et environnementales

Adaptation aux influences et répercussions des conditions atmosphériques et environnementales sur la santé humaine et la sécurité, la prospérité économique et la qualité de l'environnement.

- Réduire les effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.
- Adaptation aux changements quotidiens et à plus long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.

Gestion, administration et politiques

Bonne gestion ministérielle et stratégique pour atteindre les résultats en matière d'environnement.

- Priorités et plans stratégiques et intégrés en matière de politiques.
- Une organisation bien rodée appuyée par des services efficaces et novateurs.

Tableau 13 : Références

On peut obtenir une version papier des publications du Ministère en s'adressant à :

L'Informathèque
 Environnement Canada
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0H3
 1 800 668-6767
 1 819 997-2800

La Voie verte d'Environnement Canada est à l'adresse suivante sur le World Wide Web :

<http://www.ec.gc.ca/envhome.html>

La Voie verte de l'autoroute de l'information

Priorités environnementales :

- la nature
- la salubrité de l'eau
- l'amélioration de l'air
- les changements climatiques

Manchettes :

- Les Éco-collectivités du millénaire sur la Voie verte
- Le site web du Service Canadien de la faune
- Les ministres décrivent la protection des espèces sauvages
- Bulletin S et E (nouveau de votre site web)

Quoi de neuf?

- Les jeunes populaires
- Communications de presse
- Sujets et enjeux
- Produits et services
- Sites régionaux et SEA (Service de l'environnement et des espaces)
- Science et environnement
- État de l'environnement

Environnement Canada | Environnement Canada

Canada

Vous êtes sur La Voie verte de l'autoroute de l'information du Ministère de l'Environnement et des Parcs du Canada. Cliquez sur un lien ci-dessous.

Tableau 14 : Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements

Directeur des communications à l'administration centrale

Louise Power

Service de protection de l'environnement
351, boul. St-Joseph
12^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 953-6603 Téléc. : (819) 953-8125
Courriel : Louise.Power@ec.gc.ca

Poste vacant

Service de la conservation de l'environnement
351, boul. St-Joseph
9^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 994-6079 Téléc. : (819) 994-0196
Courriel :

Linda Larocque

Service de l'environnement atmosphérique
10, rue Wellington
4^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 997-0458 Téléc. : (819) 994-8841
Courriel : Linda.Larocque@ec.gc.ca

Dianne Clarke

Communication de la politique stratégique
10, rue Wellington
25^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 953-2853 Téléc. : (819) 994-6484
Courriel : Dianne.Clarke@ec.gc.ca

Mark Colpitts

Services des communications ministérielles
10, rue Wellington
25^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 953-6996 Téléc. : (819) 953-6789
Courriel : Mark.Colpitts@ec.gc.ca

Directeurs régionaux des communications

Wayne Eliuk

Région de l'Atlantique
Environnement Canada
45 Alderney Drive
Dartmouth, Nova Scotia
B2Y 2N6
Tél. : (902) 426-1930 Téléc. : (902) 426-5340
Courriel : Wayne.Eliuk@ec.gc.ca

Clément Dugas

Région du Québec
Environnement Canada
1141, Route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5
Tél. : (418) 648-5777 Téléc. : (418) 648-3859
Courriel : Clement.Dugas@ec.gc.ca

Maureen Martinuk

Région de l'Ontario
Environnement Canada
4905 Dufferin Street
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
Tél. : (416) 739-4787 Téléc. : (416) 739-4776
Courriel : Claire.Scrivens@ec.gc.ca

Shauna Mercer

Région des Prairies et du Nord
Environnement Canada
Pièce 200
4999 – 98^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
Tél. : (780) 951-8867 Téléc. : (780) 495-2478
Courriel : Shauna.Mercer@ec.gc.ca

Mary Beth Berube

Région du Pacifique et du Yukon
Environnement Canada
700 – 1200 Ouest 23^e Avenue
Vancouver (C.-B.)
V6P 6H9
Tél. : (604) 713-9513 Téléc. : (604) 713-9517
Courriel : MaryBeth.Berube@ec.gc.ca

Tableau 15 : Glossaire

Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET)	Programme du Ministère, à adhésion facultative, pour réduire les rejets de polluants toxiques par les industries.
Dioxyde de soufre, SO ₂	Un produit chimique présent dans les émissions dégagées par la combustion de combustibles fossiles qui pénètrent dans l'atmosphère et retournent vers la terre sous forme de précipitations acides.
Bioaccumulation	Terme général pour le processus par lequel certaines substances chimiques sont ingérées et retenues par les organismes, soit en provenance directement de l'environnement, soit par suite de la consommation d'aliments qui contiennent des produits chimiques.
Biosécurité	La manutention, le transfert et l'utilisation en toute sécurité des organismes vivants modifiés par la biotechnologie.
BPC (biphényles polychlorés)	Ce groupe d'isomères était, à l'origine, employé parce qu'il retardait les flammes. Utilisés depuis 1929 pour la production de transformateurs électriques et d'huiles lubrifiantes, les BPC ont été d'abord réglementés au Canada en 1977. L'importation de tout matériel électrique contenant des BPC a été interdite en 1980.
Crédit	Une demande de fonds au Parlement. Le terme crédit est utilisé communément dans le sens de " service voté ". Le crédit ne devient un service voté que lorsque la loi de crédit qui le prévoit reçoit la sanction royale.
Dépenses du programme – brutes	Les dépenses budgétaires prévues, qu'elles soient financées par des affectations budgétaires ou par des recettes à valoir sur le crédit.
Dépenses du programme - nettes	Les dépenses budgétaires prévues sans tenir compte des recettes à valoir sur le crédit.
Développement durable	Le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans empêcher les générations futures de répondre aux leurs.
Diversité biologique/biodiversité	Variabilité entre les organismes vivants, dont la diversité entre les espèces, à l'intérieur des espèces et entre les écosystèmes.
Dioxines et furannes	Nom populaire de deux catégories de composés organiques chlorés; on les trouve comme sous-produits durant certains procédés de production chimique qui utilisent le chlore et qui se font à haute température ou durant la combustion lorsqu'on est en présence de chlore ou d'une source de chlore.
ÉcoAction 2000	Un programme de financement ministériel qui aide les Canadiens à prendre des mesures favorables à un environnement sain. Il offre

	de l'aide financière à des groupes canadiens sans but lucratif qui veulent entreprendre des projets locaux en matière d'environnement.
Écosystème	Une association intégrée et stable de ressources biologiques et non vivantes qui fonctionnent dans un lieu physique défini.
Énergie verte	L'énergie produite par une source non dommageable à l'environnement ou par des méthodes qui ne détériorent pas l'environnement (par exemple, le vent, le soleil).
Espèces à risque	Terme général pour les espèces qui sont menacées, vulnérables ou en péril.
Feuilleton	Le terme habituellement employé pour désigner l'Ordre des travaux et Avis, le programme quotidien de la Chambre des communes et des assemblées législatives provinciales. Les questions qui demeurent au feuilleton, au moment de la dissolution des chambres où à la fin de la session, sont dites " être restées en plan au Feuilleton ".
Gaz à effet de serre	Les gaz dans l'atmosphère qui captent l'énergie solaire et contribuent ainsi à augmenter les températures de surface. Les principaux gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques sont le dioxyde de carbone (CO ₂), un sous-produit de la combustion des combustibles fossiles. Parmi les autres gaz à effet de serre, mentionnons le méthane (provenant de sources agricoles) et l'oxyde nitreux (provenant de sources industrielles).
Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP)	Deux listes de substances dont on évalue en priorité la toxicité. La première liste de 44 substances a fait l'objet d'une évaluation et des plans de gestion sont en voie d'élaboration ou de mise en oeuvre pour les 25 substances qui ont été jugées toxiques. La deuxième liste de 25 substances a été publiée dans la Partie I de la Gazette du Canada et elle est en train d'être évaluée.
Menacées (espèces)	Les espèces qui pourraient se retrouver en péril si l'on ne freine pas les facteurs qui en limitent la croissance.
Niveaux de référence approuvés	Le montant des ressources qui ont été approuvées par le Conseil du Trésor pour exécuter les politiques et les programmes approuvés.
Ozone stratosphérique	La couche de l'atmosphère terrestre qui se situe entre 15 et 35 kilomètres au-dessus de la surface de la terre et qui protège la vie sur la planète en absorbant les rayons ultraviolets nuisibles.
Ozone troposphérique	L'ozone (O ₃) qui se trouve près de la surface de la terre et qui est nuisible à la santé. Ses effets toxiques en font une composante importante du smog.
Paiements de transfert	Paiements autorisés par un crédit budgétaire contre lesquels il n'y a pas d'échange de biens ou de services et qui ne donnent pas lieu à une demande financière ni ne représentent la liquidation d'obligations financières.

Particules	Très petites substances microscopiques solides et liquides, d'origine humaine et naturelle, qui demeurent suspendues dans l'air pendant quelque temps. Les particules donnent au smog sa couleur et réduisent la visibilité; on croit qu'elles nuisent à la végétation et à diverses surfaces synthétiques et naturelles.
Passif éventuel	Les dettes potentielles qui peuvent devenir des obligations financières réelles selon que certains événements ont lieu ou n'ont pas lieu (par exemple, les pertes possibles par suite de litiges imminents ou en souffrance).
Péril (en)	Une espèce qui peut disparaître sous du Canada ou du monde.
Plan de smog (plan fédéral de gestion du smog)	Un plan appliqué conjointement par Ressources naturelles Canada et Transports Canada comme la contribution fédérale aux mesures du CCME pour améliorer la qualité de l'air liée au smog.
Polluants organiques persistants	Substances organiques qui ne se décomposent pas rapidement dans l'environnement et qui sont facilement absorbées par les organismes vivants dans la nourriture contaminée ou par l'eau ou l'air pollué. Ces polluants comprennent certains pesticides (p. ex., le DDT, le chlordane, l'endrine), certains produits chimiques industriels (p. ex., les BPC) ou des sous-produits, et certains contaminants (p. ex., les dioxines et les furannes).
Principe de prévention	Principe reconnu par la communauté internationale : Lorsqu'il existe des risques de dommages graves ou irréversibles, le doute scientifique ne devra pas être invoqué pour différer des mesures rentables susceptibles de prévenir la dégradation de l'environnement.
Protocole de Kyoto	Entente internationale conclue en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et signée par le Canada en avril 1998; elle établit des cibles exécutoires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
Rapport sur les plans et les priorités	Un document primaire de planification stratégique du Ministère; il est destiné au Parlement et à l'examen du public. Il dépeint le mandat, les plans et les priorités du Ministère et énonce les stratégies qu'il prendra pour obtenir les principaux résultats prévus.
Recettes à valoir sur le crédit	Les recettes inscrites au crédit que le Ministère est autorisé à réutiliser.
Services votés	Voir " crédit ".
SO ₂	Dioxyde de soufre. C'est un produit chimique dont les émissions pénètrent dans l'atmosphère et retournent à la terre sous forme de précipitations acides.

Substance néfaste au système endocrinien	Polluant dont les effets sont semblables à ceux des hormones naturelles et qui peuvent nuire à la croissance, au développement et à la reproduction des poissons et des animaux.
Substances toxiques	Une substance qui pénètre ou peut pénétrer dans l'environnement en une certaine quantité ou une certaine concentration et sous certaines conditions : <ul style="list-style-type: none"> a) qui a ou peut avoir un effet néfaste immédiat ou à long terme sur l'environnement; b) qui constitue ou peut constituer un danger pour l'environnement dont la vie humaine dépend; c) qui peut ou peut constituer un danger au Canada pour la vie ou la santé humaine.
Substances toxiques, bioaccumulables et persistantes	Ce sont des substances qui produisent des effets toxiques chez les organismes vivants et qui demeurent longtemps dans l'environnement et s'accumulent le long de la chaîne alimentaire.
Système de gestion de l'environnement	Une méthode systématique pour les organisations de donner une dimension écologique à leurs décisions et à leurs opérations quotidiennes. Elle établit aussi un cadre pour le repérage, l'évaluation et la communication du rendement en matière d'environnement. Le système de gestion de l'environnement aide à faire en sorte que les principaux risques environnementaux et que les responsabilités qui lui sont associées soient déterminés, réduits au minimum et bien gérés.
Teneur limite	Une cible pour la réduction des dépôts humides de sulfate dans l'Est du Canada, destinée à protéger les réseaux d'eau douce modérément sensibles (20 kg/ha/an).
Trésor	L'ensemble de tous les fonds publics qui sont déposés à l'ordre du Receveur général du Canada.

Tableau 16 : Sigles

ARET	Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques
BPC	Biphényle polychloré
CCAIM	Conseil canadien des accidents industriels majeurs
CCE	Commission de coopération environnementale
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CCME	Conseil canadien des ministres de l'Environnement
CEP	Centre de l'environnement du Pacifique
CFFA	Contribution à la flore et à la faune de l'Arctique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
CTTP	Chlorure de tributyle tétradécyle phosphonium
DCM	Dichlorométhane
DD	Développement durable
EC	Environnement Canada
ECM	Éco-collectivités du Millénaire
FACC	Fonds d'action pour le changement climatique
HFC	Hydrofluorocarbones
LCPE	Loi canadienne sur la protection de l'environnement
LIS	Liste intérieure de substances
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
OENG	Organisation environnementale non gouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
PASL	Plan d'action Saint-Laurent
PGE	Programmes de gestion de l'environnement
PNAGS	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
RH	Ressources humaines
SGE	Système de gestion de l'environnement
SIER	Système d'information sur l'état des routes
SPRR	Structure de la planification, des rapports et de la responsabilisation
S&T	Sciences et technologie
VV	Voie verte

Tableau 17: Index

Accord sur l'harmonisation	viii, xlii
An 2000	xlii
Application	43, xlii
Autochtone	48, iv, xxi, xxviii, xlii
Benzène	3, 22, 26, 27, xxvi, xxx, xlii
Biodiversité	4, 9, 10, 15, 19, 28, 29, 30, 31, 32, 42, xxxii, xxxv, xlii
Changements climatiques	xi, xlii
Conseil canadien des ministres de l'Environnement	26, xxxix, xlii
Contrôleur moderne	46, xlii
Convention sur la diversité biologique	28, 29, 30, xlii
Développement durable	xxxv, xxxix, xlii
Dioxines et furannes	xxxv, xlii
Eau	xlii
ÉcoAction	19, 28, 44, xviii, xix, xx, xxxvi, xlii
Éco-collectivités du Millénaire	5, 16, 47, 49, iii, xxxix, xlii
Écosystème du Nord	4, 36, xlii
Environnement sain	xii, xiii, xvi, xvii, xxiv, xxxii, xlii
Espèces en péril	28, 29, 30, 32, ii, xix, xlii
Faune	xlii
Gestion, administration et politiques	3, 5, 10, 17, 44, xii, xiii, xvii, xx, xxiv, xxxii, xlii
Grands Lacs	4, 33, 35, 36, xlii
Habitat	xix, xlii
Hydrologie	xiv, xlii
Infrastructure	4, 12, 13, 14, 32, 38, 39, 41, 46, 50, vii, xiv, xlii
Initiatives écosystémiques	xlii
Internet	37, 47, 49, v, xlii
Jeunes	xlii
L'an 2000	3, 4, 5, 6, 19, 24, 27, 28, 36, 37, 41, 45, 49, 50, 52, iii, v, vii, xxxi, xlii
L'eau	1, 7, 25, 35, 38, xxxvii, xlii
Loi canadienne sur la protection de l'environnement	15, 26, xxxix, xlii
Mares de goudron de Sydney	xlii
Mesure du rendement	xlii
Météorologie	xlii
Nature	10, xii, xiii, xiv, xvi, xvii, xviii, xxii, xxiv, xxxii, xlii
Norme de service	xlii
Norme générale de classification	xlii
Norme pancanadienne	xlii
NUNAVUT	47, xlii

Oiseaux migrateurs	xlii
Ozone.....	xxxvi, xlii
Partenariats	xlii
Plan de rétablissement.....	xlii
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.....	4, 30, 31, 32, xix, xxxix, xliii
Polluants organiques persistants	xxxvii, xliii
Précipitations acides.....	xliii
Prédictions environnementales	xliii
Prévisions météorologiques et environnementales.....	4, 17, 37, xvii, xx, xxiv, xxxii, xliii
Protocole de Kyoto	3, 15, 22, 23, 24, 38, xxxvii, xliii
Qualité de l'air	xliii
Radar Doppler.....	xliii
Rayons ultraviolets	xliii
Recherches sur les politiques	xliii
Ressources humaines.....	xxiii, xxxix, xliii
Service de l'environnement atmosphérique.....	xliii
Soufre	xliii
Stratégie de développement durable.....	3, 4, 5, 6, 16, 27, 34, 43, 49, 52, i, iii, xliii
Structure de la planification, des rapports et de la responsabilisation	xxxix, xliii
Substances toxiques.....	xxxviii, xliii
Voie verte.....	5, 38, 47, 49, v, xxxiii, xxxix, xliii